

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le
projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE.

TOME IV

EDUCATION

Par M. Adolphe CHAUVIN,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Henri Cailla-
vet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, vice-présidents ; Pierre Bouneau,
Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon, James Marson, secrétaires ; Henri Aga-
rande, Jean de Bagnaux, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc,
Jacques Bordeneuve, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldaguès, Gabriel Calmels, Jacques
Carat, Adolphe Chauvin, Jean David, Charles Durand, Maurice Fontaine, Louis de la
Forest, Claude Fuzier, Adrien Gouteyron, Mme Brigitte Gros, MM. Robert Guillaume,
Robert Lacoste, Christian de la Malène, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert
Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Maurice
Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Georges Spénale, Pierre-Christian
Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 560 et annexes, 570 (annexes 16 et 17), 571 (tome VIII)
et in-8° 79.

Sénat : 73 et 74 (tome III, annexe 12) (1978-1979).

Loi de finances. — Bourses - Education - Enseignants - Enseignement préscolaire -
Enseignement élémentaire - Enseignement privé - Enseignement secondaire - Examens et
concours - Transports scolaires.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
Présentation du projet de budget	5
I. — <i>Les mesures nouvelles de dépenses ordinaires</i>	6
II. — <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	7
III. — <i>Les dépenses d'aide sociale</i>	7
IV. — <i>Les dépenses d'équipement</i>	8
CHAPITRE PREMIER. — L'an 11 de la réforme du système éducatif	9
I. — <i>Ce qui a changé cette année</i>	9
a) <i>Au cours élémentaire</i>	9
b) <i>Dans les collèges</i>	9
II. — <i>L'initiation manuelle et technologique</i>	12
a) <i>La mise en place de la réforme sera lente</i>	12
b) <i>La construction des ateliers progresse peu</i>	13
III. — <i>Le soutien et l'approfondissement</i>	14
a) <i>L'application partielle du soutien</i>	14
b) <i>L'approfondissement piétine</i>	16
IV. — <i>La gratuité des manuels scolaires</i>	17
a) <i>Des moyens insuffisants</i>	17
b) <i>Une qualité médiocre</i>	20
CHAPITRE II. — La politique des personnels	22
I. — <i>Données générales</i>	22
a) <i>L'évolution des effectifs d'élèves</i>	22
b) <i>La structure de la pyramide des âges du corps enseignant</i> ..	24
c) <i>Vers le recrutement zéro ?</i>	27
II. — <i>Le maintien du recrutement : une nécessité</i>	27
a) <i>Le taux de scolarisation</i>	27
b) <i>Le taux d'encadrement</i>	29
c) <i>La gestion du corps professoral</i>	30
III. — <i>Le recrutement des maîtres : pour une politique de qualité</i> ..	31
a) <i>Vers l'asphyxie de l'agrégation et du CAPES ?</i>	31
b) <i>L'auxiliaariat : le cancer du recrutement</i>	38
c) <i>La formation des maîtres : l'urgence d'une réforme</i>	43
Observations de la commission	45
Conclusion :	
Propositions du rapporteur	47
La Commission des Affaires culturelles donne un avis favorable à l'adoption des crédits du Ministère de l'Éducation	48

Examen en commission :

1. — Audition de MM. Christian Beullac, Ministre de l'Education, et Jacques Pelletier, Secrétaire d'Etat	49
2. — Présentation du rapport en commission	57
3. — Nouvelle audition de MM. Beullac et Pelletier et adoption des conclusions favorables du rapporteur	60

Annexe :

ANNEXE I. — Enseignement préscolaire	65
Evolution des effectifs d'élèves inscrits par classe de 1975 à 1978.	
ANNEXE II. — Enseignement primaire et secondaire	66
Effectifs d'élèves par classe en 1977-1978.	
Projections d'effectifs à scolariser en 1979-1980.	
ANNEXE III. — Enseignement secondaire	68
Répartition des élèves par mode d'hébergement. — Externat, demi-pension, internat.	
ANNEXE IV. — Classes préparatoires aux grandes écoles	69
Effectifs d'élèves par discipline.	
Evolution des effectifs entre 1973-1974 et 1977-1978.	
ANNEXE V. — Statistiques relatives aux établissements privés pour 1977-1978	71
Ecoles et classes.	
Effectifs d'élèves.	
Personnels enseignants.	
ANNEXE VI. — Mesures liées à la mise en œuvre de la loi n° 77-1285 du 25 novembre 1977 relative à la liberté de l'enseignement	72
ANNEXE VII. — Statistiques relatives aux examens	73
Réponse du Ministère de l'Education à une question de votre rapporteur relative au certificat d'études primaires.	
Relevé des candidats présentés et admis au BEPC entre 1969 et 1977.	
Relevé des candidats présentés et admis aux différentes séries du baccalauréat en 1977 et 1978.	
ANNEXE VIII. — Bourses	75
Bourses de fréquentation scolaire.	
Bourses nationales du second degré.	
ANNEXE IX. — Evolution des crédits destinés aux transports scolaires .	77
ANNEXE X. — Réponse du Ministère de l'Education à une question de votre rapporteur relative à la consommation de drogue dans les établissements scolaires	78

INTRODUCTION

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET

Si, pour la cinquième année consécutive, le budget de l'Education va croître à un rythme supérieur à celui de l'ensemble du budget de l'Etat, pour la première fois cependant l'écart entre les deux progressions est si faible, inférieur à un point (+ 0,6 %), qu'on est conduit à se demander si l'Education restera encore longtemps la priorité des priorités.

Le projet de budget pour 1979 s'élève à 80 873,2 millions de francs contre 69 779,5 millions de francs en 1978, soit *une augmentation de 15,9 % au lieu de 19,9 %* en 1978, soit quatre points de moins d'une année à l'autre.

Si l'on décompose l'analyse du budget sans prendre en compte les crédits destinés aux pensions civiles, lesquelles ne constituent pas des moyens *stricto sensu*, l'on arrive alors à 73 034,7 millions de francs, soit une progression de 15,8 %, supérieure à celle constatée en 1978 (+ 14,5 %). Elle n'est toutefois que très légèrement supérieure à la progression du budget général de l'Etat pour 1979 (+ 15,2 %), et, en tout cas, nettement inférieure aux taux de progression des années 1976 (+ 19,5 %) ou 1977 (+ 19,6 %). *Si on continue à l'associer comme naguère au budget des Universités, le budget de l'Enseignement reste toujours le premier budget de l'Etat.* Toutefois l'écart entre le budget du Ministère de l'Education et celui de la Défense tend à se creuser rapidement. Ainsi le budget du Ministère de l'Education représentait 92,7 % du budget de la Défense en 1976, en 1979, il n'en représente plus que 87,7 %, y compris les pensions civiles.

Sur cet ensemble, les dépenses de personnel augmentent de plus de 17 %, continuant à absorber une part croissante du budget total (hors pensions civiles) et accusant sa rigidité, 86,2 % en 1979 contre 85 % en 1978

I. — Les mesures nouvelles de dépenses ordinaires.

Si l'on déduit l'inscription d'une provision pour hausse des rémunérations, de 2 254,6 millions de francs, les mesures nouvelles représentent, en 1979, 3,4 % du budget de fonctionnement contre 4,2 % en 1978.

Ceci illustre combien la marge de manœuvre est étroite.

Au premier rang des mesures nouvelles figurent les créations d'emplois, qui s'élèvent, cette année, à 2 790 emplois budgétaires contre 3 353 emplois en 1978. Toutefois, un nombre plus important de suppressions de postes qu'en 1978 (8 580 suppressions en 1979 contre 3 400 en 1978), permet de répartir, sur les rentrées 1978 et 1979, 11 370 emplois, soit un chiffre voisin de 1978 : 11 753 postes.

Le projet de budget pour 1979 comporte des mesures intéressant la rentrée de 1978 :

Ainsi 2 563 emplois sont créés, dont 1 450 postes d'instituteurs dont 450 pour l'enseignement pré-élémentaire auxquels s'ajoutent 1 000 emplois d'enseignants du second degré pour assurer le développement des actions de soutien et le retour de professeurs coopérants.

3 667 emplois nouveaux (dont 3 381 d'enseignants) sont prévus, soit par créations d'emplois, soit par redéploiement pour assurer l'accueil des nouveaux élèves à la rentrée 1979 et pour poursuivre la réalisation des actions prioritaires du VII^e Plan.

Les emplois nouveaux étaient au nombre de 4 469 à la rentrée de 1978, et il a fallu en prévoir 2 563 pour rattraper « les bavures ». On peut donc s'inquiéter de ce nombre de 3 667, dont tout laisse penser qu'il s'avérera insuffisant pour assurer convenablement la rentrée de 1979.

250 emplois seront destinés à l'enseignement préscolaire. 940 serviront à améliorer la scolarisation dans l'enseignement élémentaire. 550 seront affectés à l'enseignement des collèges, enfin 1 337 à celui des lycées et 410 iront à l'enseignement spécial.

693 emplois seront consacrés, en outre, à des actions spécifiques comme le renforcement des services administratifs, les centres d'information et d'orientation, l'éducation spécialisée, les services d'inspection et formation des maîtres.

Enfin, la titularisation de 3 700 instituteurs remplaçants par transformation de postes budgétaires est prévue, contre 4 200 en 1978.

II. — Les dépenses de fonctionnement.

Les crédits de fonctionnement « stricto sensu » et de matériel des établissements d'enseignement général et technique du second degré augmentent en 1979 de 10,7 %, soit sensiblement plus qu'en 1978, où la progression n'avait été que de 6,8 %.

Toutefois, si le crédit-élève des établissements nationalisés et d'Etat augmente relativement plus qu'en 1978, cela sera insuffisant pour compenser la hausse des prix des matières premières et de l'énergie, et a fortiori pour rattraper les diminutions en francs constants qui se sont accumulées depuis plusieurs années.

III. — Les dépenses d'aide sociale.

Les dépenses d'aide sociale vont connaître au cours de l'exercice 1979 des infléchissements sévères.

Ainsi *les crédits de bourse ne vont augmenter que de 1 %, contre 7,4 % en 1978 et 8,7 % en 1977. Les plafonds de ressources seront relevés, comme en 1978, de 6 % en moyenne. Aucune indication n'est donnée sur l'augmentation prévue de la part de bourse à la rentrée de 1979. De plus, contrairement à ce qui avait été annoncé lors du vote du budget 1978, la part de bourse n'est augmentée, à la rentrée 1978, que de 2,8 % alors que 5,6 % avaient été promis.*

En tout état de cause, le pouvoir d'achat des bénéficiaires de bourse baissera :

— *au plan de la gratuité des manuels scolaires que votre rapporteur se réserve d'analyser plus loin, notons dès maintenant qu'aucune mesure nouvelle n'est inscrite pour 1979 pour réaliser cette gratuité en quatrième, alors que le nombre de livres passe de six et que les coûts ont augmenté ;*

— *seuls les crédits destinés aux transports scolaires passeront de 971 millions de francs en 1978 à 1 136,4 millions de francs en 1979, soit une augmentation de 17 %, supérieure à celle de 1978 (+ 12,6 %) mais inférieure à celles de 1977 (+ 19,2 %) et 1976 (+ 23,7 %).*

S'agissant des crédits nécessaires à l'application de la loi du 25 novembre 1977, relative à la liberté de l'enseignement, les crédits augmentent de 20,5 %, passant de 7 557,3 millions de francs en 1978 à 9 112 millions de francs en 1979 (on trouvera en annexe le tableau détaillé des crédits selon leur affectation).

IV. — Les dépenses d'équipement.

En baisse constante depuis trois ans, le budget d'équipement poursuit sa chute.

Les autorisations de programme qui, **rappelons-le**, fixent les engagements nouveaux de l'Etat, s'établissent à 2 516,7 millions de francs contre 2 652,3 millions de francs en 1978, soit une diminution de 5,1 % en francs courants.

Les crédits de paiement, avec une baisse de 6,9 % pour cette année, connaissent eux aussi une chute régulière puisqu'ils diminuaient déjà de 13,4 % l'an dernier.

Sans doute l'essentiel de l'effort d'équipement a-t-il été déjà réalisé, mais l'on ne peut que s'inquiéter de la modicité de cette enveloppe qui ne permettra pas de mener à bien les nécessaires travaux d'entretien et de mise en sécurité qu'exige un patrimoine immobilier immense et hâtivement construit.

*
**

Cette analyse rapide montre d'emblée que ce projet de budget est l'un des moins bons qui nous aient été soumis depuis bien longtemps.

Ceci ne va pas sans angoisser votre Commission des Affaires culturelles et son rapporteur. A l'heure où la réforme du système éducatif est mise en œuvre, au moment où la revalorisation de la condition enseignante s'avère être le préalable à une politique éducative de qualité, il y a quelque chose d'inquiétant dans les orientations de ce budget, même s'il reste le premier budget civil de l'Etat.

CHAPITRE PREMIER

L'AN II DE LA REFORME DU SYSTEME EDUCATIF

I. — Ce qui a changé cette année.

La nouveauté de la rentrée 1978 aura été la mise en place pour la deuxième année de la réforme Haby.

L'an dernier, celle-ci était appliquée au cours préparatoire et en sixième ; cette année, elle atteint le palier suivant : le cours élémentaire 1^{re} année (CE 1) et la cinquième.

a) *Au cours élémentaire.*

Les nouveaux horaires sont les suivants :

- langue française : neuf heures (au lieu de dix) ;
- mathématiques : six heures (au lieu de cinq) ;
- activités d'éveil : sept heures (au lieu de six) ;
- éducation physique et activités d'initiation sportive : cinq heures (au lieu de six).

Les programmes sont également modifiés. Désormais, le cycle élémentaire (CE 1 et CE 2) doit consolider les apprentissages instrumentaux de base (lire, calculer) avant le cycle moyen qui prépare les élèves à l'entrée au collège.

Il est à noter que les redoublements en cours préparatoire seront exceptionnels, sauf accord des parents.

Enfin, l'effectif maximum de vingt-cinq élèves doit être progressivement atteint.

b) *Dans les collèges.*

Tous les élèves du cours moyen 2 accèdent en sixième et le redoublement sera exceptionnel.

Le soutien aux élèves en difficulté sera renforcé. Actuellement, il se traduit par :

- une heure supplémentaire en français ;
- une heure supplémentaire en mathématiques ;
- une heure supplémentaire en langue vivante.

Il est envisagé soit de donner à certains élèves des suppléments d'enseignement, soit de constituer des groupes à effectif réduit confiés à des maîtres expérimentés.

L'approfondissement est maintenu. Il est laissé, pour l'application dans le détail, à l'initiative des chefs d'établissement et des professeurs. Il sera en partie assuré par des *maîtres auxiliaires* recrutés en surnombre à cet effet.

Tous les élèves passent de sixième en cinquième (sauf si la famille demande le redoublement). Cette classe constitue avec la sixième le « cycle d'observation ». La semaine comporte vingt-quatre heures (au lieu de 27 h 30 précédemment) et qui se répartit de la manière suivante :

- français : cinq heures (au lieu de six) ;
- mathématiques : trois heures (au lieu de quatre) ;
- langues vivantes : trois heures (au lieu de quatre) ;
- histoire, géographie, économie : trois heures (au lieu de 3 h 30) ;
- sciences expérimentales : trois heures (au lieu de deux) ;
- éducation physique : trois heures (au lieu de cinq) ;
- éducation esthétique : deux heures (au lieu de deux) ;
- éducation manuelle et technique : deux heures (au lieu de une).

Une heure de soutien et (ou) d'approfondissement est prévue dans chacune des trois premières disciplines comme en sixième.

Les classes sont constituées sans filière sur la base de vingt-quatre élèves. Elles ne peuvent, en tout état de cause, dépasser les trente élèves.

Enfin, les manuels scolaires sont mis gratuitement à la disposition des élèves de sixième et cinquième.

On trouvera dans le tableau ci-après le bilan chiffré de la réforme du système éducatif depuis 1976 et les prévisions pour 1979.

Coût de la réforme du système éducatif.

(1) en millions de francs courants

	1976		1977		1978		1979	
	emplois	crédits (1)	emplois	crédits (1)	emplois	crédits (1)	emplois	crédits (1)
- Développement de l'enseignement pré-scolaire :								
emplois d'instituteurs	3 300	37,9	5 425	176,1	5 625	271,4	5 875	324,0
transports scolaires		6		11		12		14,4
crédits d'équipements (A. P.)		338		238		178,8		137,5
2 - Enseignement élémentaire :								
emplois de conseillers pédagogiques de circonscription pour la musique et le sport	70	0,9	130	4,5	180	9,0	240	12,5
3 - Enseignement dans les collèges :								
accueil des élèves de 6e			1 200	20,6	2 200	98,6	2 200	166,2
incidence sur l'indemnité de profes- seur principal de l'augmentation du nombre des divisions en 6e								
suppression des filières : transforma- tion d'emplois d'instituteurs spécialisés en PEGC	(9 000)	29,7	(13 000)	81,3	(17 000)	129,2	(22 660)	74,3
Enseignement de l'éducation manuelle et technique								
emplois d'enseignants			250	4,1	250	15,2	760	30,7
matière d'oeuvre				4,9		9,9		22,9
formation des maîtres : création d'emplois pour leur remplacement pendant la durée de leur stage	500	7,1	500	27,9	500	31,3	500	36,1
Enseignement des options techno- logiques								
formation des maîtres : création d'emplois pour leur remplacement pendant la durée du stage			375	6,1	1 035	35,5	1 035	74,8
construction d'ateliers								
autorisations de programme		120,7		101,5		130,7		216,6
équipement matériel		59,3		48,5		50,0		54,6
Fiches pédagogiques destinées aux enseignants				1,2		1,5		1,5
gratuité des manuels scolaires				132,1		144,5		143,4
4 - Animation culturelle en milieu scolaire		4,3		7,5		8,1		10,0
Total (fonctionnement)	3 870	85,9	7 880	477,3	9 790	769,2	10 610	1 082,8
Total (équipement)		518,0		388,0		359,5		407,0

II. — L'initiation manuelle et technologique.

a) *La mise en place de la réforme sera lente.*

La loi portant réforme du système éducatif avait affirmé la nécessité d'équilibrer les différentes disciplines enseignées, et, en particulier, *d'accorder une place à l'éducation manuelle et technologique.* Celle-ci a été mise en place, en sixième l'an dernier, en cinquième cette année.

Rappelons que le programme de sixième comporte des exercices ayant pour but de développer les aptitudes psychomotrices de l'élève, des travaux techniques destinés à lui donner un premier contact pratique avec la technologie, comme la connaissance de l'outillage de base, les machines courantes et les opérations élémentaires se rapportant aux différents métiers.

Le programme de cinquième prolonge certains exercices de sixième auxquels s'ajoutent la réalisation de combinaisons et circuits logiques, l'initiation au dessin technique, des travaux de démontrages et remontages qui doivent ouvrir sur la notion de fonctions techniques et l'approche des phénomènes exploités.

Au niveau de l'encadrement, des actions de formation ont été conduites, et c'est ainsi qu'à la rentrée scolaire 1978, 5 297 maîtres enseignent l'éducation manuelle et technique et ont reçu pour ce faire la formation idoine :

— 4 618 maîtres ont été formés à l'éducation manuelle et technique au cours des stages de six semaines ;

— 679 maîtres ont bénéficié de stages semestriels orientés vers les options technologiques afin que cet enseignement puisse être assuré dès la rentrée 1979 en classe de quatrième.

Pour l'année scolaire 1978-1979, le dispositif de formation sera développé :

— 2 500 nouveaux maîtres seront formés à l'éducation manuelle et technique ;

— 2 070 autres suivront des stages semestriels orientés vers les options technologiques.

Selon les déclarations du Ministère, *le dispositif de formation doit se poursuivre jusqu'à la rentrée 1980 de façon à ce que l'éducation manuelle et technique soit enseignée dans la totalité du premier cycle par des maîtres ayant reçu une formation préalable.*

Malheureusement, la situation est loin d'être idyllique et, malgré les efforts entrepris, de nombreuses carences existent. *L'éducation manuelle, faute d'une définition claire et des moyens appropriés, se cherche entre l'initiation à la technologie et le « bricolage ».* De nombreux maîtres sont, malgré toute la bonne volonté qu'ils témoignent, absolument impréparés à la tâche qui leur est confiée. Votre rapporteur s'illusionne peu sur ce que les élèves pourront effectivement retirer de l'enseignement d'un professeur qui aura reçu en tout et pour tout six semaines de formation...

b) *La construction des ateliers progresse peu.*

Malgré les assurances prodiguées par M. Haby encore l'année dernière, votre rapporteur et la Commission des Affaires culturelles n'ont jamais sérieusement cru que les constructions d'ateliers suivraient le rythme de la mise en place progressive de la réforme du premier cycle.

Certes, nul ne peut nier qu'un effort réel a été entrepris, le tableau ci-après, qui détaille le montant des crédits affectés depuis 1976, le montre assez clairement.

	1976	1977	1978	1979	OBJECTIF fin de l'an.
Nombre d'ateliers complémentaires devant être financés	450	315	371	500	3 060
Crédits pour la construction d'ateliers complémentaires et leur équipement en matériel (en millions de francs).....	180,0	150,0	180,7	270	»

Le financement d'un peu plus de 1600 ateliers dans les collèges qui en étaient dépourvus a été assuré, tandis que chaque nouvel établissement en est désormais systématiquement doté. Cela reste cependant bien insuffisant au regard des besoins.

Dans une question à lui posée sur ce problème, le Ministre de l'Éducation a donné la réponse suivante à votre rapporteur :

« Certes tous les collèges ne peuvent être dotés d'un atelier dès la rentrée de 1979 ni même de 1980. Il est clair que l'équipement de l'ensemble des collèges ne peut être qu'étalé dans le temps compte tenu, en particulier, des moyens financiers très importants qu'il est nécessaire de mobiliser.

« Il faut souligner, à cet égard, l'effort accru qui sera fait au cours de l'année 1979 en matière de réalisation d'ateliers puisqu'en effet les crédits prévus à ce titre au budget du Ministère de l'Éducation passeront de 180,7 à 270 millions de francs. »

Ce langage contraste singulièrement avec les déclarations triomphalistes et quelque peu assurées du précédent affectataire

du 110, rue de Grenelle. S'il conforte la commission dans le bien-fondé de ses craintes, mince consolation, cela ne va pas sans la préoccuper. En annonçant que les ateliers ne seront pas achevés en 1980 — et 1982, plus vraisemblablement — la première génération, qui « inaugure » la mise en place de la réforme de 1975, aura été sacrifiée, il faut le souligner par suite de l'imprévoyance ministérielle. *Le VII^e Plan, qui avait assigné comme objectif la construction de 3 000 ateliers, ne pourra être atteint.*

La situation est d'ailleurs d'autant plus inquiétante que le Gouvernement escompte, pour financer les ateliers nécessaires à la réforme, la participation des collectivités locales dont les finances déjà réduites à la portion congrue n'avaient pas besoin de supporter cette nouvelle charge lorsque, dans le meilleur des cas, elles pourront le faire.

III. — Le soutien et l'approfondissement.

Pièce importante de la réforme du système éducatif, la rénovation pédagogique se traduit surtout par la mise en place de deux types d'actions propres à pallier l'hétérogénéité des classes : *le soutien et l'approfondissement.*

Il n'est pas dans les intentions de votre rapporteur de faire ici un bilan, puisque aussi bien, avec un an et quelques mois d'application, il est difficile de porter une appréciation globale et définitive.

a) *L'application partielle du soutien.*

Les indications reçues par votre rapporteur sur la mise en place du soutien sont fragmentaires, le Ministère n'ayant pas encore effectué d'enquête spécifique sur ce problème.

Au terme des observations effectuées en février 1978, il apparaissait que le soutien était appliqué effectivement dans 75 % des cas en français, dans 60 % des cas en mathématiques et dans 55 % des cas en langue vivante, soit environ 60 % en moyenne pour toutes les disciplines.

L'analyse plus détaillée montre que dans environ 33 % des collèges les actions de soutien ont été organisées pour les seuls élèves en difficulté. Tous n'ont pas pu surmonter leurs difficultés, mais les résultats positifs sont nombreux et montrent que si les

familles sont intéressées et si leur attitude est ressentie comme un encouragement par l'enfant, celui-ci profite effectivement du soutien.

Dans un autre tiers de l'ensemble des collèges le soutien a été organisé mais en général tous les élèves de la classe étaient présents, le professeur s'occupant particulièrement de ceux qui sont en situation d'échecs.

L'information des familles s'est faite régulièrement par le carnet de correspondance ou le cahier de textes de l'élève.

L'organisation des actions de soutien a dû parfois tenir compte de contraintes variées notamment en milieu rural : contraintes d'horaires liées au ramassage scolaire ; des problèmes de locaux ; ou le grand nombre d'élèves à soutenir du fait de l'environnement socio-culturel du collège.

Les méthodes utilisées pour soutenir les élèves en difficulté sont extrêmement diversifiées selon qu'il s'agit d'une aide momentanée à apporter aux élèves par suite de difficultés passagères ou d'absences, ou d'une aide prolongée pour des élèves lents ou ayant besoin d'un véritable rattrapage.

Selon les cas, le soutien consiste à reprendre des questions mal comprises ou à assurer des connaissances de base en utilisant des approches différentes de celles utilisées dans le cadre habituel des cours, en variant le rythme d'apprentissage, en prenant davantage en compte le niveau réel de l'élève, en utilisant des rapports pédagogiques variés (jeux, supports audio-visuels, travail sur fiches, travaux en équipe).

Les résultats obtenus par la pédagogie de soutien paraissent généralement encourageants et positifs. Toutefois, elle n'a pas eu la même efficacité dans le cas de déficiences graves.

Le niveau moyen des élèves sortant de l'école primaire a suivi celui des instituteurs : c'est-à-dire qu'il a baissé. Des enquêtes réalisées sur ce point ne laissent aucun doute. Ceci est préoccupant, dans la mesure où 15 % des élèves qui accèdent en sixième savent à peine lire et écrire. Pour eux, le soutien doit se transformer en rattrapage. *Le problème de l'hétérogénéité des classes se pose alors avec une acuité toute particulière.*

La Commission des Affaires culturelles souhaite que ces actions de soutien ne soient pas seulement régies par des normes générales et absolues, mais qu'elles prennent en compte le contexte social, culturel et économique propre à chaque établissement. *C'est en appréhendant la réalité de chaque classe que l'on pourra mettre sérieusement en place ce volet essentiel de la réforme, gage d'une authentique démocratisation de l'enseignement.*

b) *L'approfondissement piétine.*

La mise en œuvre de l'approfondissement n'a pas connu la même ampleur que le soutien.

L'hétérogénéité des classes a nécessité tout d'abord une aide en sixième en faveur des plus défavorisés.

Cependant, les activités d'approfondissement ont pu faire l'objet d'un dispositif d'observation dans toutes les académies.

On a pu remarquer que *les difficultés pour mettre en place le soutien se retrouvaient comme l'environnement socio-culturel peu favorable, les locaux peu disponibles, les contraintes des horaires des transports surtout pour les élèves scolarisés en milieu rural.*

Des problèmes de moyens ont par ailleurs surgi : l'approfondissement passe en grande partie par l'existence de centres de documentation et d'information CDI dont les établissements ne sont pas tous équipés, il s'en faut de beaucoup.

Aucune indication chiffrée n'a pu être fournie à votre rapporteur par le Ministère, autant dire que *l'approfondissement n'a guère reçu d'application l'an dernier...*

Là où il a été appliqué, plusieurs solutions ont été retenues : regroupement des élèves non soutenus au CDI ou en permanence, ou bien travail personnel au domicile familial lorsque l'heure consacrée au soutien et à l'approfondissement figurait à l'emploi du temps au début ou à la fin de la demi-journée scolaire.

Des activités ont été guidées soit par le professeur lui-même, soit par un maître auxiliaire, soit par un surveillant selon les directives du professeur, parfois au moyen de fiches-guides personnalisées.

La nature des travaux demandés a varié en fonction de la discipline : en français, des enquêtes, des comptes rendus de lectures allant du simple texte au livre, des exposés, l'élaboration de dossiers sur thèmes et de sketches... ; en langue vivante, des exercices de langage très simples étant donné le petit nombre de connaissances dont disposent des débutants ; en mathématiques enfin, des exercices divers portant le plus souvent sur des acquis récents.

Indépendamment des questions matérielles, *votre rapporteur se pose la question de savoir si l'approfondissement doit être organisé pour tous les élèves n'ayant pas besoin de soutien ou seulement pour quelques très bons élèves.*

Le sort de ces derniers n'est pas en effet très enviable, surtout dans les premières années de la mise en place d'une réforme, laquelle, de l'avis même du Ministre, se traduira par une baisse du niveau moyen des élèves au sortir du collège...

*
* *

Votre commission est très attachée à la mise en œuvre complète et rapide de cette innovation pédagogique majeure. Elle ne méconnaît ni l'ampleur des problèmes pédagogiques, ni l'importance du facteur temps. Elle souhaite que des enquêtes scientifiques approfondies soient engagées dès maintenant afin de pouvoir faire le point dès avant la fin de l'année, et corriger, à la lumière de l'expérience, l'application en quatrième l'an prochain et en troisième en 1980.

Elle tient aussi à souligner ici *l'urgence d'une réforme de la formation des maîtres du primaire* pour que tous les élèves arrivant en sixième soient à même de bénéficier pleinement de l'enseignement dispensé dans le collège unique.

IV. — La gratuité des manuels scolaires.

a) *Des moyens insuffisants.*

La gratuité des manuels scolaires, que votre rapporteur et sa Commission des Affaires culturelles tiennent pour essentielle, est mise en place au même rythme que la réforme du système éducatif.

C'est ainsi qu'elle a été assurée en sixième à la rentrée scolaire de 1977, en cinquième à la rentrée de 1978. Elle le sera en quatrième et en troisième les années suivantes, au fur et à mesure de l'application de la réforme.

Pour la rentrée 1978, en classe de cinquième, un crédit de 142,50 F par élève présent a été alloué aux établissements.

Cette dotation se décompose en :

- 130,50 F destinés à l'achat proprement dit des manuels ;
- 12 F devant, d'une part, permettre aux établissements de faire face lors de la passation des marchés aux ajustements qui seraient nécessaires pour tenir compte des situations locales, d'autre part, faciliter l'acquisition de nouveaux matériels pédagogiques.

Pour la rentrée de 1979, le crédit élève alloué aux établissements tiendra compte de la fourniture de huit manuels au lieu de sept prévus en classe de sixième et de cinquième. Cet ouvrage correspond à l'introduction d'une matière supplémentaire au programme des classes de quatrième.

	1977	1978 (prévision).	1979 (prévision).
(En millions de francs.)			
<i>Crédits nécessaires.</i>			
Elèves de sixième (achat de livres)....	121,4		
Elèves de cinquième (achat de livres) ..	»	132,6	
Elèves de quatrième - CPPN - CP 1 (achat de livres)	»	»	131,8
Surcoût DOM-TOM.....	1	1,3	1,6
Elèves des SES.....	0,7	1,7	4,4
Livres de maître.....	1	1,7	1,2
Ajustement pour le renouvellement des stocks et élèves nouveaux.....	0,6	6	3,3
Total	124,7	143,3	142,3
<i>Crédits prévus.</i>			
Budget initial.....	79,5	143,4	143,4
Mesures nouvelles.....	»	»	»
Reports	23,4	1,1	»
Transferts et ajustements.....	29,2	»	»
Total	132,1	144,5	143,4

La dotation prévue pour 1979 s'élèvera, comme en 1978, à 143 millions de francs, en terme de crédit individuel, se traduit par :

- 130,5 F en classe de cinquième ;
- 162 F en classe de quatrième.

Autrement dit, les services votés pour 1978 devront suffire en 1979.

C'est sans compter que le crédit pour la quatrième devra assurer le financement de huit manuels au lieu de sept en cinquième.

DISCIPLINES	1978 crédit cinquième.	PROPOSITION pour 1979 crédit quatrième.	valeur en francs.	Δ valeur en pour- centage.
Littérature française	19,50	21,50	+ 2	10,25
Grammaire française	18	19,50	+ 1,50	8,33
Histoire et Géographie.....	23	24,50	+ 1,50	6,52
Sciences physiques	15	16,50	+ 1,50	10
Sciences naturelles	17,50	19	+ 1,50	8,57
Mathématiques	18	19,50	+ 1,50	8,33
Langue vivante 1.....	19,50	21,00	+ 1,50	7,69
Sous-total	130,50 pour sept livres.	141,50	- 11	8,42
Option quatrième		20,50		
Total quatrième (pour huit livres)....		162,00		

Comme on peut le voir dans ce tableau, la hausse moyenne qui s'établit à 8,42 % sera tout à fait insuffisante pour faire face à la seule hausse des coûts de production.

Votre rapporteur déplore cette situation dans la mesure où elle est fondée sur une diminution des flux d'entrée en classe de quatrième. Un tel pronostic est hasardé car il provient d'extrapolations démographiques fondées sur le passé, or, ainsi qu'on le verra plus loin, le taux de scolarisation connaît régulièrement un accroissement spontané sous l'effet conjugué des demandes des familles et de l'élévation du niveau de vie.

Pour mener à bien la gratuité scolaire, le Ministère se fonde sur ces deux hypothèses :

- une hausse des coûts de production inférieure à 8,7 % ;
- une diminution des flux d'entrée en classe de quatrième de 200 000 élèves au moins.

Votre rapporteur s'en inquiète, même s'il n'aura pas la cruauté de rappeler combien de fois les prévisions économiques ou démographiques se sont avérées fausses. Il trouve dans ce domaine le Ministère bien imprudent.

Cette stagnation des crédits n'ira pas sans conséquence sur le contenu des manuels.

En effet, la modicité de la dotation ne permettra pas aux éditeurs d'adjoindre aux manuels des compléments rendus pourtant indispensables par l'approfondissement des programmes de quatrième. C'est donc au détriment de la qualité que va s'effectuer la gratuité.

b) *Une qualité médiocre.*

Il n'est certes pas dans les intentions de votre rapporteur de faire l'apologie des livres utilisés dans le passé pour mieux souligner la médiocrité de ceux d'aujourd'hui.

Il peut néanmoins s'interroger sur *la vacuité du vocabulaire* emprunté par certains auteurs, *la pauvreté des connaissances*, et ce qui est plus grave, *la fréquence des erreurs* ou des omissions.

Ne revenons pas sur le fait qu'un ancien élève de sixième disposait de trois manuels : l'un pour l'histoire, l'autre pour la géographie, et souvent, un troisième pour l'instruction civique, alors qu'aujourd'hui le même élève n'a qu'un livre unique.

Des écarts sont fréquemment constatés non seulement dans l'épaisseur des livres qui va de 127 à 300 pages pour une même discipline, mais aussi dans la place qui est faite à chacune d'elles. Ainsi, l'instruction civique est traitée ici en trois pages, là en vingt ; l'antiquité est l'objet de développement compris entre quatre et vingt-six pages. Comprenez qui pourra.

Si l'on envisage *l'aspect qualitatif du manuel*, on relève que le texte se réduit de plus en plus, au profit des documents. Ceci explique peut-être pourquoi, *à mesure que le contenu du livre de l'élève diminue, celui du professeur augmente...*

Aborder les erreurs de noms, les obscurités de toute nature conduit votre rapporteur à concurrencer un auteur qui s'est fait une spécialité de présenter ce genre de morceaux choisis. Qu'il lui soit cependant permis de porter à la connaissance du Sénat ce que la lecture de certains manuels d' « histoire-géographie-instruction civique » recèle.

Ainsi, dans l'un d'eux, on trouve cette définition, que les nombreux élus locaux que compte la Haute Assemblée ne manqueront pas de goûter :

« Le préfet a sous ses ordres tous les fonctionnaires de l'Etat (gendarmes, policiers, fonctionnaires des finances et de la justice), et aussi les maires. »

Un autre donne cette précision pour l'élection des conseillers généraux :

« les bulletins de vote comportent deux noms, celui du titulaire et celui du suppléant. »

Au chapitre de l'histoire, un manuel affirme que la fondation de Rome remonte au IV^e siècle avant Jésus-Christ et chacun appréciera le souffle épique de ce récit sur les phalanges macédoniennes :

« les combattants devaient se tenir très serrés et marcher en cadence, un peu comme dans une mêlée de rugby. »

Que penser enfin de ce livre qui affirme sans autre explication que :

« les premiers Romains n'avaient aucun goût artistique »

et que lorsqu'ils bâtissaient, c'étaient des

« constructions à la gloire de l'armée, sans utilité pratique. »

La démonstration pourrait se poursuivre, hélas, pour toutes les matières. Il n'est pas dans le pouvoir de votre commission de modifier ces manuels puisque, aussi bien, ceux-ci sont choisis par les chefs d'établissement en concertation avec les professeurs.

Cependant, la Commission des Affaires culturelles est inquiète de voir que *la gratuité s'accompagne d'une baisse qualitative, laquelle, n'en doutons pas, aura ses répercussions sur le niveau de l'enseignement.*

CHAPITRE II

LA POLITIQUE DES PERSONNELS

I. — Données générales.

La part des dépenses de personnel représentera en 1979 86,2 % du budget de l'Education, contre 85 % en 1978. La progression pour le seul exercice de 1979 s'établit à 17 %, ce qui accentue une fois encore la rigidité du budget de l'Education. Cette croissance des dépenses de personnel, conséquence du recrutement considérable de jeunes enseignants ces dernières années, va se poursuivre très vraisemblablement au cours des prochaines. Dans ces conditions, *l'accroissement de 15,9 % du budget de l'Education doit s'apprécier en fonction des données relatives au financement des dépenses de personnel*, lesquelles, comme on peut le noter, en atténuent quelque peu la portée.

Avec près de 850 000 agents, le Ministère de l'Education est de loin le plus important d'Europe, si l'on excepte l'Armée rouge... Un tel gigantisme ne va pas sans poser de graves problèmes de gestion, de classification ou d'organisation. Or, la politique du personnel est, qu'on le veuille ou non, à la base de la réussite ou de l'échec du fonctionnement du système éducatif, c'est pourquoi votre Commission des Affaires culturelles y attache une importance toute particulière, justifiant par anticipation les larges développements que votre rapporteur y consacre.

a) *L'évolution des effectifs d'élèves.*

Depuis la fin de la dernière guerre, dans la plupart des pays européens, *les effectifs scolarisés ont augmenté rapidement. En France, la prolongation de la scolarité, entraînée par une demande sociale et économique, est intervenue en même temps qu'un fort accroissement numérique des groupes d'âge concernés. C'est la conjonction de ces deux facteurs qui a provoqué ce qu'on a appelé depuis « l'explosion scolaire ».*

Le tableau suivant retrace l'évolution des effectifs scolarisés dans l'enseignement du second degré depuis 1950.

ANNEE scolaire.	EFFECTIF (en milliers).	INDICE de croissance.	ANNEE scolaire.	EFFECTIFS (en milliers).	INDICE de croissance.
1950-1951 ...	1 019	100	1963-1964 ...	2 978	292
1951-1952 ...	1 046	103	1964-1965 ...	3 036	298
1952-1953 ...	1 104	108	1965-1966 ...	3 200	314
1953-1954 ...	1 167	115	1966-1967 ...	3 318	326
1954-1955 ...	1 238	121	1967-1968 ...	3 520	345
1955-1956 ...	1 315	129	1968-1969 ...	3 833	376
1956-1957 ...	1 417	139	1969-1970 ...	4 073	400
1957-1958 ...	1 573	154	1970-1971 ...	4 267	419
1958-1959 ...	1 858	182	1971-1972 ...	4 464	438
1959-1960 ...	2 063	202	1972-1973 ...	4 651	456
1960-1961 ...	2 222	218	1973-1974 ...	4 727	464
1961-1962 ...	2 439	239	1974-1975 ...	4 782	469
1962-1963 ...	2 709	266	1975-1976 ...	4 866	478

Sources : Publication statistiques du Ministère de l'Education nationale.

On y relève que la croissance a été pendant la période 1950-1975 globalement régulière, s'établissant à un niveau moyen annuel proche de 190 000 élèves.

Au cours de la période 1955-1964, la progression s'est située autour de 195 000 entrées en moyenne, puis 185 000 entre 1965-1973.

Ce n'est que depuis 1974 que la baisse se manifeste, la moyenne se situant désormais autour de 70 000 nouveaux élèves par an.

Si l'on projette les tendances démographiques qui se manifestent depuis 1975, l'évolution des effectifs dans les 15 prochaines années se traduira par une faible croissance des effectifs scolarisables jusqu'en 1984-1975 et une forte chute dans la période 1985-1990.

Effectifs scolarisés dans le second degré.

1974-1975	1979-1980	1984-1985	1989-1990
(En milliers d'élèves.)			
3 831	4 046	4 138	(1) 3 711 (2) 37 32

(1) Hypothèse indice de fécondité : 1,8.

(2) Hypothèse indice de fécondité : 2,2.

L'évolution de la population a eu des conséquences sur l'évolution de la population enseignante.

b) *La structure de la pyramide des âges du corps enseignant.*

Comme on vient de l'analyser, au cours des vingt dernières années, le développement de la démographie conjugué avec celui de l'économie a provoqué une demande accrue de scolarisation et entraîné un afflux considérable d'élèves dans les établissements d'enseignement.

Il s'en est suivi un recrutement massif de maîtres des différents niveaux dans des conditions d'impréparation et d'improvisation telles que le niveau général du corps enseignant s'en ressent aujourd'hui.

Avec des effectifs multipliés par 3,4 en quinze ans, et une croissance annuelle longtemps maintenue au-dessus de 10 %, la population enseignante a été à la fois profondément renouvelée et sensiblement modifiée : l'abaissement de l'âge des enseignants lors de leur titularisation, le grand nombre de jeunes femmes titulaires, caractérisent la structure du corps enseignant, qui se trouve constituer une des populations actives les plus jeunes.

Les deux tableaux ci-après révèlent que dans l'enseignement préscolaire et primaire, près de 75 % des effectifs sont constitués par des femmes sur lesquelles 77 % sont âgées de moins de quarante-cinq ans, et 42 % de moins de trente ans. Dans l'enseignement secondaire, tous grades confondus, la jeunesse du corps professoral est encore importante, puisque 69,7 % des personnels sont âgés de moins de quarante ans, sur lesquels on dénombre 73,2 % de femmes.

France métropolitaine.
Public.

Année scolaire
1976-1977.

ENSEIGNEMENTS PRESCOLAIRE, ELEMENTAIRE ET SPECIAUX

Répartition du personnel enseignant selon l'âge
(à temps complet — en pourcentage).

Age révoqué au 1-1-1977	Titulaires et stagiaires		Remplaçants		Suppléants éventuels		Elèves maîtres		TOTAL					
	H	F	H	F	H	F	H	F	Hommes		Femmes		Hommes + Femmes	
20 ans et moins	1,1	1,1	5,2	9,4	23,7	29,5	29,1	49,4	1,4	1 005	1,9	4 027	1,8	5 032
21 ans	1,7	1,4	6,6	9,9	11,3	14,5	32,6	31,5	1,9	1 354	2,0	4 126	2,0	5 480
22 ans	1,8	1,7	7,6	14,3	11,6	9,0	19,8	12,3	2,0	1 399	2,4	4 980	2,3	6 379
23 ans	2,2	2,1	13,1	14,9	17,0	9,3	12,8	5,1	2,5	1 806	2,8	5 877	2,7	7 683
24 ans	3,0	3,0	13,7	13,6	10,0	6,9	3,5	1,7	3,3	2 355	3,5	7 340	3,4	9 695
25 ans	3,2	3,7	13,9	10,0	6,2	5,7	1,1		3,4	2 463	4,0	8 483	3,9	10 946
26 ans	3,7	4,6	13,3	8,1	6,5	4,8	1,1		3,9	2 754	4,7	9 945	4,5	12 699
27 ans	3,9	5,0	9,1	5,3	4,0	4,3			4,0	2 889	5,0	10 505	4,8	13 394
28 ans	4,4	4,9	7,0	4,0	3,2	2,9			4,4	3 144	4,8	10 196	4,7	13 340
29 ans	4,3	4,7	4,0	2,5	3,2	2,3			4,3	3 079	4,6	9 635	4,5	12 714
30 ans	4,0	4,4	2,3	2,0	0,8	2,1			3,9	2 781	4,3	8 995	4,2	11 776
31 ans	3,1	3,4	1,1	1,4	0,3	1,2			3,1	2 62	3,2	6 780	3,2	8 962
32 ans	3,5	3,7	0,9	1,0	0,3	1,0			3,4	2 421	3,5	7 435	3,5	9 856
33 ans	3,7	4,1	0,8	0,8	0,8	1,1			3,6	2 549	3,9	8 138	3,8	10 687
34 ans	3,7	4,1	0,3	0,7	0,5	0,9			3,6	2 595	3,9	6 120	3,8	10 725
35 ans	3,2	3,6	0,3	0,5	1,1	0,7			3,2	2 264	3,4	7 074	3,3	9 338
36 ans	3,5	3,6	0,2	0,3	—	0,6			3,4	2 447	3,4	7 222	3,4	9 669
37 ans	4,1	4,0	0,1	0,2	0,5	0,5			4,0	2 874	3,8	7 969	3,9	10 843
38 ans	3,8	3,6	0,1	0,3	0,3	0,4			3,7	2 627	3,4	7 165	3,5	9 792
39 ans	3,6	3,3	0,1	0,1	0,3	0,4			3,5	2 529	3,1	6 483	3,2	9 012
40 ans	3,1	2,9		0,1	—	0,3			3,0	2 177	2,7	5 781	2,8	7 955
41 ans	2,8	2,4		0,1	0,3	0,3			2,8	1 975	2,3	4 766	2,4	6 741
42 ans	2,7	2,2	0,1	0,1	—	0,1			2,6	1 842	2,1	4 448	2,2	6 290
43 ans	2,4	2,0		—	0,3	0,1			2,3	1 677	1,9	3 998	2,0	5 675
44 ans	2,2	1,9		0,1		0,1			2,2	1 549	1,8	3 836	1,9	5 385
45 ans	1,9	1,7		0,1		—			1,9	1 345	1,6	3 404	1,7	4 749
46 ans	1,8	1,7		0,1		0,2			1,7	1 225	1,6	3 290	1,6	4 515
47 ans	1,7	1,5	0,1	0,1		0,2			1,6	1 153	1,4	2 982	1,5	4 135
48 ans	1,5	1,4							1,5	1 056	1,3	2 787	1,4	3 843
49 ans	1,6	1,4			0,3				1,5	1 077	1,3	2 726	1,4	3 803
50 ans	1,7	1,4							1,6	1 170	1,4	2 846	1,4	4 016
51 ans	1,6	1,5							1,5	1 084	1,4	2 972	1,4	4 056
52 ans	1,6	1,5							1,6	1 127	1,4	2 889	1,4	4 026
53 ans	1,9	1,6							1,8	1 303	1,5	3 164	1,6	4 467
54 ans	2,1	1,8				0,2			2,0	1 436	1,7	3 478	1,7	4 914
55 ans	1,9	1,4							1,9	1 330	1,3	2 777	1,6	4 107
56 ans	1,1	0,9				0,1			1,1	784	0,9	1 843	0,9	2 627
57 ans	0,4	0,4							0,4	285	0,4	776	0,4	1 063
58 ans	0,2	0,2				0,1			0,2	163	0,2	455	0,2	618
59 ans	0,2	0,1							0,2	108	0,1	267	0,1	385
60 ans et plus	0,1	0,1	0,1		0,5	0,2			0,1	55	0,1	175	0,1	230
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	71 435	100,0	210 167	100,0	281 605
Indéterminés												837		2 008
TOTAL GENERAL	69 430	197 770	1 465	9 462	371	2 757	172	178		71 438		211 335		283 613

REPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR GRADE, CLASSE D'ÂGE ET SEXE

GRADES		moins de 30 ans	30 à 40 ans	40 à 55 ans	plus de 55 ans
Agrévés	hommes	24,0	41,4	25,4	9,2
	femmes	27,5	40,4	26,1	6,0
	total	25,8	40,9	25,8	7,5
Certifiés	hommes	19,5	45,4	28,3	6,8
	femmes	22,6	44,4	28,2	4,8
	total	21,1	44,7	28,2	6,0
Total professeurs d'enseignement général type lycée	hommes	19,7	46,8	26,7	6,8
	femmes	21,7	46,5	27,0	4,8
	total	20,9	46,6	26,8	5,7
Professeurs lycée technique	hommes	6,8	33,9	43,7	15,6
	femmes	12,3	33,3	41,5	12,4
	total	8,5	33,8	43,0	14,7
Professeurs type C.E.T.	hommes	7,4	44,0	36,2	12,4
	femmes	18,0	49,7	24,8	7,5
	total	11,6	46,1	32,0	10,3
Professeurs type C.E.G.	hommes	20,3	43,6	31,6	4,5
	femmes	23,6	47,6	25,5	3,3
	total	22,1	45,8	28,4	3,7
Maîtres auxiliaires	hommes	48,1	37,9	11,4	2,6
	femmes	56,8	35,2	6,4	1,6
	total	53,0	36,3	8,5	2,2
Tous enseignants	hommes	21,8	43,4	27,7	7,1
	femmes	27,9	45,3	22,6	4,2
	total	25,2	44,5	24,9	5,4

Si les démographes évoquent souvent les inconvénients d'une population qui vieillit, la jeunesse du corps enseignant peut être considérée comme un atout d'autant moins négligeable que les mutations qui traversent l'enseignement aujourd'hui supposent de grandes facultés d'adaptation.

Mais du point de vue des perspectives de recrutement en personnels, les conséquences sont différentes. Une population active jeune a un taux de renouvellement très faible. Dans l'état actuel de la pyramide des âges, 12 % de la population enseignante étant âgés de cinquante ans et plus, le remplacement annuel au cours des quinze prochaines années sera inférieur à 1 % ! Faut-il pour autant arrêter le recrutement des maîtres ?

c) *Vers le recrutement 0 ?*

La simple prise en compte des données démographiques de la population scolaire et celles de la population enseignante conduit certains à ce raisonnement, qui a pour lui le mérite de la simplicité : « *moins d'élèves = moins d'enseignants = recrutement 0* ».

C'est commettre ce faisant un grave contresens, car *l'enseignement ne saurait subir les effets mécaniques qui s'appliquent — avec des nuances — à l'économie*. Ce raisonnement, au demeurant, est quelque peu spécieux dans la mesure où l'élément tenant à l'évolution du nombre d'élèves est considéré comme acquis, autrement dit, la baisse des effectifs au cours de la prochaine décennie est donnée comme inéluctable. Or, il y a actuellement de fortes pressions pour qu'une authentique politique de la famille soit mise en œuvre, laquelle devra — c'est le moins qu'on puisse espérer — renverser la tendance actuelle à la dénatalité. On ne comprend pas dès lors pourquoi le Gouvernement considère cette baisse démographique comme un fait acquis alors qu'il doit s'employer à lutter contre. Comment peut-on vouloir une chose et son contraire ?

Par ailleurs, les tendances démographiques que l'on projette ont pour caractéristique de ne pas se perpétuer. L'évolution des vingt-cinq dernières années montre assez clairement qu'il n'y a pas, en la matière, de situations irréversibles, bien au contraire. Dès lors, les conclusions sur les projections doivent être nuancées. Il y a enfin une série d'éléments d'appréciation relatifs à la situation actuelle dans les établissements scolaires qui donne à penser que *l'on conclut un peu trop rapidement à la satisfaction totale des besoins, donc au tarissement du recrutement*.

II. — Le maintien d'un recrutement, une nécessité.

a) *Le taux de scolarisation.*

Contrairement à ce qui est parfois soutenu, on ne constate pas, dans les lycées comme dans les collèges, de diminution des effectifs.

Cela résulte de l'accroissement du taux spontané de scolarisation.

En effet, si l'on examine le niveau de scolarisation par tranche d'âge, on relève — pour l'année 1976-1977 — que seulement 80 % des élèves âgés de quatorze ans sont scolarisés et que ce taux s'établit à 75 % pour ceux de quinze ans et n'est que de 55,4 % pour ceux qui ont seize ans.

Le tableau ci-après donne très exactement l'état de la scolarisation en France, en 1977, avec l'indication par âge du taux global de scolarisation.

Taux global de scolarisation par âge.
(Ventilation public-privé.)

AGE	POPULATION totale.	POPULATION scolaire.		PART RESPECTIVE par rapport à la population totale.	
		Public.	Privé.	Public.	Privé.
2 ans	779 524	170 208	33 214	21,8	4,3
3 ans	832 905	582 727	96 316	62,5	10,3
4 ans	854 596	734 315	113 218	85,9	13,3
5 ans	863 213	772 739	115 842	87	13
6 ans	836 222	741 827	117 836	86,3	13,7
7 ans	831 199	734 897	116 317	86,3	13,7
8 ans	830 969	723 029	115 553	86,2	13,8
9 ans	824 720	721 625	121 249	85,6	14,4
10 ans	845 306	732 084	128 812	85	15
11 ans	855 055	718 668	140 315	83,7	16,3
12 ans	874 962	722 599	146 659	82,6	16,7
13 ans	868 264	709 814	145 717	81,7	16,8
14 ans	845 954	671 543	141 172	79,4	16,7
15 ans	856 749	645 023	140 135	75,3	16,3
16 ans	847 758	460 853	129 141	54,4	15,2
17 ans	856 313	335 345	107 365	39,2	12,5
18 ans	842 598	161 337	59 491	19,1	7,1
19 ans	846 885	60 235	29 006	7,1	3,4
20 ans	843 328	18 023	8 273	2,1	1
21 ans	842 395	5 971	3 296	0,7	0,4
22 ans	847 661	2 480	3 316	0,3	0,4

Ainsi qu'on peut le voir — et le déplorer — la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans révolus n'est pas encore effective : de nombreux élèves quittent le système éducatif avant cet âge et ne suivent qu'en partie le second cycle du secondaire. Or, il faut s'attendre à ce que les effets du taux spontané de scolarisation se fasse sentir, et entre les années 1979-1980 et 1984-1985, le taux global de scolarisation passera vraisemblablement de 74 % à 80 %.

Si par ailleurs la prolongation de la scolarité jusqu'à dix-huit ans s'accroît, on pourrait envisager que les taux de scolarisation passent de 85 % entre 1984-1985 à 95 % en 1989-1990.

Dans cette hypothèse, les besoins en maîtres passeraient entre 1980 et 1984 de 48 000 à 55 500 et de 13 500 à 31 000 entre 1985 et 1989. On sera loin du « recrutement zéro ».

Quelques réserves que l'on puisse faire sur des analyses prospectives — et votre rapporteur en accepte l'augure — il est clair que « la fatalité » de la baisse des effectifs n'existera que si l'on cherche à la favoriser.

Souhaitons que l'imprévoyance ne conduise pas, comme au moment de « l'explosion scolaire » des années 1960, à recruter ensuite « tous azimuts ».

Un second élément mérite d'être pris en considération, qui tient au niveau des effectifs dans les classes.

b) *Le taux d'encadrement.*

Selon les indications ministérielles, le taux d'encadrement, c'est-à-dire le nombre total d'élèves par rapport à celui des maîtres, s'établit à 21,5 %. Il s'agit, bien entendu, d'une moyenne, laquelle n'est guère significative puisqu'elle englobe tous les niveaux d'enseignement : préscolaire, primaire, spécial et secondaire.

Taux d'encadrement (année 1976-1977).

Enseignement public.

	E L E V E S	E N S E I G N A N T S		R A P P O R T élèves enseignants.
		Temps plein.	Mi-temps.	
Etablissements du premier degré :				
Classes maternelles	1 862 966	53 856		34,6
Classes enfantines	241 135	8 414		28,7
Sections enfantines	140 896	173 059		23,5
Classes primaires	3 932 516			
Etablissements du second degré :				
Collèges d'enseignement général	344 838	18 944	485	18
Collèges d'enseignement secondaire	2 033 631	112 288	5 476	17,8
Collèges d'enseignement technique	578 572	44 753	1 156	12,8
Lycées classiques, modernes et techniques.....	1 066 762	68 875	3 667	15,1

Si l'on prend en considération les spécificités des différentes catégories d'établissement, on peut se rendre compte que de nombreuses améliorations sont possibles.

Pour s'en tenir à l'enseignement secondaire, on doit rappeler que, dans les collèges, si les classes de sixième et de cinquième n'ont plus que vingt-quatre élèves, tout dédoublement a été supprimé. Il en résulte pour les élèves et pour les professeurs des

conditions de travail plus difficiles. De plus, il faut prendre également en considération l'absence de tout horaire spécifique pour l'approfondissement, beaucoup d'élèves sont privés d'une heure de cours en français, langue vivante et mathématiques. Enfin, l'hétérogénéité des classes crée des problèmes pédagogiques presque insurmontables et les années qui viennent l'illustreront, hélas !

Dans les lycées, la situation n'est guère plus satisfaisante. Les effectifs atteignent couramment jusqu'à quarante élèves en seconde et en première, et trente-cinq élèves en terminale n'a plus de quoi surprendre. Or, l'optimum pédagogique reste fixé entre vingt-cinq et trente élèves.

Ajoutons, pour compléter cette analyse, qu'un abaissement des seuils de dédoublement, tout comme la suppression des heures supplémentaires obligatoires, auraient pour effet de dégager des milliers de postes sans parler des effets du développement de la formation continue.

c) *La gestion du corps professoral.*

Si l'estimation des besoins en maîtres, au cours des années à venir passe par l'évolution prévisible des effectifs scolarisés, la structure propre du corps professoral doit également être analysée.

Ainsi qu'on l'a vu, *la population enseignante se caractérise par son extrême jeunesse.* Parmi les personnels de type « lycée », titularisés depuis 1950 : 85,2 % l'ont été depuis 1960, et 45,9 % entre les années 1970-1974. La majeure partie des enseignants se trouve donc en début de carrière (les deux tiers des professeurs certifiés ont moins de dix ans d'activité), ce qui entraîne une faible mobilité : au cours des quinze prochaines années, le taux de renouvellement se situera autour de 1 %.

Un deuxième élément dans la structure du corps professoral doit être envisagé. Dans le même temps où la population enseignante devenait plus jeune, *la présence des femmes se renforçait.* Ce mouvement de féminisation a touché, comme on l'a vu, l'ensemble des catégories de maîtres, si bien qu'aujourd'hui 60 % des femmes assurent l'enseignement général et technique.

Si l'on prend en compte ces deux éléments, l'arrêt du recrutement paraît, une fois encore, absurde. Il faut en effet avoir à l'esprit que les personnels, actuellement très jeunes, vieilliront et sortiront aussi massivement qu'ils y sont entrés du corps enseignant. Or, *le propre d'une politique du personnel cohérente, donc à long terme, est de corriger les déséquilibres de la pyramide des âges et de faire*

face, sans heurt, aux besoins. Ainsi, le renouvellement se fera probablement sentir avant même la sortie résultant des départs à la retraite.

Une des conséquences de la féminisation d'une profession est la discontinuité des carrières et, au total, le raccourcissement de celles-ci. En d'autres termes, la féminisation entraînera des besoins de recrutements nouveaux liés aux exigences de la maternité combinées avec le développement de certaines formules comme le travail à mi-temps, le congé post-natal, sans parler des bonifications de retraite pour chaque naissance.

On le voit, *l'arrêt du recrutement, loin d'être une nécessité, serait une erreur grave.* Les prochaines années ne seront certes pas marquées par des recrutements massifs, mais il faut mettre à profit cette période de stabilité pour développer une planification cohérente du recrutement dont les effets doivent être *d'éviter l'alternance d'entrées et de sorties massives et d'améliorer constamment la qualité de l'enseignement.*

Ceci posé, il faut indiquer les orientations que doit prendre la politique du recrutement.

III. — Le recrutement des maîtres : pour une politique de qualité.

Avec les recrutements massifs qui se sont effectués au cours des quinze dernières années, *le niveau moyen des maîtres, et ce n'est pas leur faire injure de l'écrire, a baissé.* Les exigences de l'époque, les imprévoyances aussi, ont conduit le Gouvernement à pallier le plus souvent le plus pressé sans trop se soucier de la qualité.

Cette période étant, semble-t-il, révolue pour quelques années, l'heure est donc venue *d'infléchir les orientations de la politique du recrutement des personnels et corriger les mauvaises tendances qui subsistent encore.*

a) Le niveau de qualification des maîtres : vers l'asphyxie de l'agrégation et du CAPES.

Le projet de budget pour 1979 comporte une série de mesures dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'elles ne vont pas dans le sens de l'amélioration de la qualité du recrutement. Qu'on juge plutôt : le nombre de postes offerts aux concours du CAPES et de

l'agrégation passera respectivement de 2 646 en 1978 à 2 000 en 1979, et de 1 200 en 1978 à 800 en 1979, soit 32 % de diminution pour le CAPES et 50 % pour l'agrégation.

Cette baisse doit être appréciée par rapport au nombre d'agrégés et de « capésiens » dans la population enseignante.

Ainsi, en 1977-1978, sur 129 500 professeurs titulaires des collèges, 41 400 sont certifiés, soit un professeur sur trois.

Pour les agrégés, la situation est pire encore : sur 57 000 professeurs titulaires, environ 10 500 sont agrégés, soit moins d'un professeur sur cinq.

Par ailleurs, entre 1974 et 1979, 1 000 agrégés et plus de dix mille certifiés ont été nommés par la voie de la promotion interne dans des conditions d'impartialité sur des critères de qualification pour le moins douteux.

Cette année, alors que l'on ne va recruter que 2 000 certifiés par la voie du concours, 1 000 adjoints d'enseignement vont bénéficier d'une promotion interne, répondre à l'appellation de professeur certifié et occuper un poste qui se trouve retiré du concours, alors qu'aucun d'eux n'a apporté la moindre preuve de l'aptitude à le réussir.

L'évolution du nombre de postes offerts à l'agrégation et au CAPES est des plus inquiétantes. Le tableau ci-après fait ressortir que, en 1979, le niveau de recrutement se situe au-dessous du niveau de 1955 !

NOMBRE DE POSTES OFFERTS

	<u>Agrégation</u>	<u>CAPES</u>
1955	889	1500
1956	1149	1560
1957	1337	2372
1958	1524	2400
1959	1543	2600
1960	1655	2901
1961	1786	3501
1962	1778	3501
1963	1874	2958
1964	1486	3500
1965	1200	3499
1966	1270	3375
1967	1350	3817
1968	1450	4757
1969	1740	5151
1970	2120	5282
1971	2200	6367
1972	2200	6366
1973	2200	6546
1974	2200	6511
1975	1800	5421
1976	1595	4439
1977	1600	3314
1978	1200	2646
1979	800	2000

Les résultats pour l'année 1977 — derniers chiffres connus de votre rapporteur — font apparaître des taux de réussites proches de l'absurde.

Le pourcentage de candidats admis par rapport aux candidats présentés au CAPES et à l'agrégation a été respectivement de 5,7 % et de 9,6 %.

Pour certaines spécialités, le taux est si faible que la réussite s'apparente à un véritable jeu de hasard :

— 1,4 % des élèves présentés ont été reçus au CAPES, option Philosophie ;

— 3,7 % à l'agrégation de sciences naturelles, option Biologie.

Est-il dès lors normal que, par la promotion interne, l'on pourvoie des postes, alors que des milliers d'étudiants de valeur, qui aspirent à enseigner mais qui prennent le risque de franchir les obstacles du concours, se trouvent inéluctablement sacrifiés ?

*
* *

Votre Commission des Affaires culturelles est indignée par cette orientation qui a pour effet d'asphyxier deux grands concours nationaux dont la valeur est unanimement reconnue. *Il faut mettre un terme à la politique actuellement suivie, dont les effets sont d'abaisser davantage encore le niveau moyen des maîtres.*

TABLEAU 3

**REPARTITION DES ENSEIGNANTS TITULAIRES ET STAGIAIRES PAR CATEGORIE D'ENSEIGNANTS,
TYPE D'ETABLISSEMENT ET MODE DE SERVICE**

	Temps complet				Mi-temps (4)				Total			
	Lycées	Collèges	L.f.P.	Total	Lycées	Collèges	L.f.P.	Total	Lycées	Collèges	L.f.P.	Total
Professeurs de type lycée :												
Agrégés (1).....	12 861	3 622	20	16 503	649	192	0	841	13 510	3 814	20	17 344
Bi-admissibles.....	1 011	721	1	1 733	59	44	0	99	1 066	765	1	1 832
Certifiés.....	33 875	41 401	96	75 372	2 372	3 496	7	5 075	36 247	44 897	103	81 247
Chargés d'enseignement.....	209	1 155	2	1 366	3	51	0	54	212	1 206	2	1 420
Adjoints d'enseignement.....	2 851	4 943	60	7 854	242	347	3	592	3 093	5 290	63	8 446
Stagiaires C.P.R.....	27	46	0	73	4	3	0	7	31	49	0	80
P.T.L. (2).....	2 712	59	39	2 810	35	2	1	38	2 747	61	40	2 848
P.T.A.....	2 466	471	16	3 053	72	23	0	95	2 538	494	126	3 158
TOTAL.....	56 012	57 418	344	108 774	3 452	4 158	11	7 621	59 444	56 576	355	116 375
Enseignants de type collège :												
P.F.G.C. (3).....	1 035	59 335	247	60 607	53	2 273	8	2 334	1 088	61 594	255	62 937
Autres titulaires.....	187	16 187	160	16 534	2	234	0	236	189	16 421	160	16 770
TOTAL.....	1 222	75 522	407	77 141	55	2 507	8	2 570	1 277	78 015	415	79 711
Enseignants de type L.f.P.....	1 295	1 542	57 595	59 432	60	33	1 009	1 102	1 853	1 615	53 624	57 092
TOTAL GÉNÉRAL.....	59 007	1 00 542	35 346	211 655	3 547	6 695	1 018	11 243	62 574	136 210	34 394	233 176

(1) - Y compris les professeurs de chaire supérieure

(4) - Non compris les professeurs à temps partiel

(2) - Y compris les C.T.A. et C.T.L.

(3) - Y compris les instituteurs pérennisés.

EPREUVES THEORIQUES DU CAPES. — ADMISSION DANS LES CPR. — NOMBRE DE CANDIDATS PAR DISCIPLINE

DISCIPLINES	NOMBRE DE POSTES H + F	CONCOURS NORMAL				CANDIDATS DISPENSES DES EPREUVES ECRITES				TOTAL DES ADMIS			
		INSCRITS	PRESENTES	ADMIS	ADMIS PRESENTES en %	ELEVES E.R.S.		ELEVES I.P.E.S.		HOMMES	FEMMES	TOTAL	
						INSCRITS	ADMIS	INSCRITS	ADMIS				
Littéraires	Philosophie.....	40	1 643	1 372	16 • (41)	1,4	33	15 • (11)	96	7 • (3)	29 • (11)	11 • (4)	40 • (15)
	Lettres classiques.....	235	1 603	1 418	107 • (20)	7,4	50	494	90 • (20)	67 • (10)	160 • (30)	235 • (40)	235 • (40)
	Lettres modernes.....	370	6 734	5 254	193 • (14)	3,7	61	35	776	140 • (4)	250 • (15)	360 • (10)	360 • (10)
	Histoire et géographie.....	200	4 090	3 639	103 • (25)	2,0	37	22	301	67 • (17)	86 • (26)	192 • (52)	192 • (52)
	Sciences économiques et Sociales.....	190	2 493	1 792	103 • (10)	5,0	14	7	-	-	71 • (7)	39 • (3)	110 • (10)
	TOTAUX.....	955	17 451	13 455	564 • (90)	3,9	195	109 • (11)	1 747	312 • (64)	391 • (57)	554 • (70)	945 • (135)
Langues vivantes	Allemand.....	300	2 467	1 947	173 • (6)	8,9	10	15	200	112 • (3)	70 • (3)	222 • (6)	300 • (9)
	Anglais.....	440	6 334	5 022	307 • (46)	6,1	32	19	466	174 • (4)	101 • (10)	339 • (40)	440 • (50)
	Arabe.....	5	25	22	1	///	-	-	-	-	1	-	1
	Chinois.....	2	14	7	2	///	-	-	-	-	2	-	2
	Espagnol.....	43	2 031	1 562	32 • (9)	2,3	16	5	30	6 • (2)	11 • (2)	32 • (9)	43 • (11)
	Hébreu.....	2	9	3	1	///	-	-	-	-	1	-	1
	Italien.....	10	394	207	6 • (3)	2,1	2	1 • (1)	20	3 • (3)	1 • (1)	9 • (6)	10 • (7)
	Portugais.....	12	93	74	10 • (1)	///	-	-	12	2	2	10 • (1)	12 • (1)
	Russe.....	10	194	145	5	3,4	7	-	22	5	2	8	10
TOTAUX.....	824	11 561	9 069	537 • (65)	5,9	75	40 • (1)	846	242 • (12)	196 • (16)	623 • (82)	819 • (70)	
Scientifiques	Mathématiques.....	700	3 067	3 367	301	8,9	101	52	1 641	428 • (17)	374 • (7)	407 • (10)	701 • (17)
	Sciences Phys. { Opt. Physique chimie.....	220	2 370	1 856	110 • (32)	6,5	97	25 • (1)	305	56 • (15)	115 • (26)	86 • (22)	201 • (48)
	{ Opt. Physique Elec. appl.	160	223	168	9 • (16)	5,4	17	0 • (6)	7	2	16 • (10)	3 • (4)	19 • (20)
	Sciences naturelles.....	160	2 734	2 243	91 • (16)	4,1	40	17	232	52	76 • (8)	64 • (8)	160 • (14)
TOTAUX.....	1 160	9 134	7 634	521 • (40)	6,0	249	102 • (7)	2 245	538 • (32)	501 • (52)	500 • (44)	1 161 • (99)	
Artistiques	Education musl. et chant choral.....	200	131	113	70	67,0	-	-	125	90	60	100	160
	Arts plastiques.....	175	456	389	95 • (2)	25,5	-	-	143	76 • (2)	74 • (3)	101 • (3)	175 • (4)
	TOTAUX.....	375	587	502	165 • (2)	33,6	-	-	268	174 • (2)	134 • (4)	209 • (3)	343 • (4)
TOTAUX TOUTES DISCIPLINES.....	3 314	30 733	30 660	1 751 • (217)	5,7	519	251 • (9)	5 106	1 256 • (90)	1 307 • (129)	1 964 • (107)	3 260 • (316)	

Nota : Parmi les admis, les chiffres entre parenthèses indiquent les candidats reçus sur la liste supplémentaire et susceptibles d'être admis en application de l'arrêté du 12 avril 1965.

A signaler, en outre, que 4 candidats (compris dans les 3 260 admis) ont été reçus à titre étranger.

b) L'AUXILIARIAT : LE CANCER DU RECRUTEMENT

A une question posée par votre rapporteur au Gouvernement sur l'influence de la titularisation des auxiliaires sur le nombre de postes mis au concours celui-ci répond :

La politique de résorption de l'auxiliarat mise en œuvre depuis quelques années est sans incidence sur le nombre de postes offerts aux concours du CAPES et de l'agrégation, car ces concours sont ouverts à tous les candidats qui remplissent les conditions exigées, les maîtres auxiliaires ne bénéficiant pas de mesures dérogatoires aux règles générales pour être autorisés à concourir.

En effet, les maîtres auxiliaires ne peuvent être nommés professeurs agrégés ou certifiés que par la réussite aux concours de recrutement correspondants et dans les conditions de droit commun.

Chacun appréciera à sa convenance ce petit chef-d'œuvre de mauvaise foi, quand on sait que les maîtres auxiliaires occupent les mêmes fonctions dans les collèges et les lycées que les professeurs certifiés ou agrégés ! De deux choses l'une : ou leur engagement est sans incidence sur les concours et, dans ces conditions, on se demande pourquoi le ministère les emploie, ou il y a une relation et alors elle traduit la volonté du Ministère de l'Éducation de systématiser un recrutement au rabais.

Le bonne conscience de celui-ci est d'ailleurs telle qu'il se refuse à publier le nombre d'auxiliaires recrutés depuis deux ans. Le mot lui-même fait peur au point que cette année, dans les documents budgétaires, et comme on le verra plus loin, on parle du recrutement de 7 500 « surnuméraires » ; on doit d'ailleurs relever que si le recrutement aux concours normaux se tarit, celui des auxiliaires se porte bien et semble promis à un brillant avenir. Sur les 7 500 auxiliaires de la rentrée 1978, 3 900 seront reconduits pour la rentrée de 1979, sans parler des lois de finances rectificatives qui viendront apporter comme à l'accoutumée leur contingent.

Le tableau ci-après ne donnera qu'une vue très partielle du nombre d'auxiliaires, puisqu'il ne s'agit que des effectifs du corps professoral de l'enseignement long, général et théorique, autrement dit de type « Lycée ».

On remarquera que ces personnels auxiliaires, qui ont été recrutés sans aucun contrôle d'aptitude et de niveau, participent à l'enseignement du second cycle du secondaire et préparent les élèves dont ils sont chargés au baccalauréat.

Cette politique du recrutement des auxiliaires doit être vigoureusement dénoncée. Le Ministère, devant la nécessité de faire face aux problèmes posés tantôt par le remplacement des maîtres — malades ou en stage — tantôt par la mise en œuvre de l'approfondissement — pourtant prévue par la réforme du système éducatif

dès 1975 — enfin, pour pallier l'insuffisance du recrutement par concours, opère ces recrutements sans contrôle réel du niveau scientifique et de l'aptitude pédagogique.

Ce faisant, les personnels une fois employés n'ont pas d'autre souci que d'obtenir la titularisation dans le corps où ils exercent leurs fonctions, et les statistiques récentes leur donnent quelque raison d'espérer puisque le nombre des maîtres auxiliaires non réengagés aux rentrées de 1974, 1975, 1976 et 1977 ayant fait acte de candidature et en fonction durant l'année scolaire précédente s'élève à :

	RENTREE de 1974.	RENTREE de 1975.	RENTREE de 1976.	RENTREE de 1977.
Maîtres auxiliaires sur postes de PEGC	500	500	214	86
Maîtres auxiliaires sur postes de type « lycées » ou « lycées tech- niques »	963	1 234	987	650
Maîtres auxiliaires sur postes de type « lycées d'enseignement professionnel »	392	185	486	158
	1 855	1 919	1 687	(1) 894

et c'est ce processus qui a conduit depuis des années à la mise en œuvre de plans de titularisation dans le primaire et dans le secondaire.

On lira avec intérêt la réponse du Ministre à la question de votre rapporteur sur ce problème.

Les mesures prises concernent respectivement la titularisation des instituteurs remplaçants et le résorption de l'auxiliarat dans le second degré.

1. — *Titularisation des instituteurs remplaçants.*

Depuis la rentrée de septembre 1973 a été mis en œuvre un plan de titularisation des instituteurs remplaçants, tendant à assurer la nomination comme instituteurs stagiaires — puis la titularisation au bout d'un an de stage — d'instituteurs remplaçants comptant au moins trois ans d'exercice en cette qualité et ayant réussi aux épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes élémentaires.

L'application de ce plan a reposé sur la transformation de crédits de remplacement en emplois d'instituteurs titulaires, selon l'échéancier ci-dessous :

EMPLOIS créés.	DATE D'EFFET des créations d'emplois.	INSCRIPTIONS BUDGETAIRES
2 000	15-9-1973	Loi de finances rectificative 1973 et budget 1975 (mesures acquises).
2 000	15-9-1974	Loi de finances rectificative 1974 et budget 1975 (mesures nouvelles).
4 000	15-9-1975	Loi de finances rectificative 1975 et budget 1976 (mesures nouvelles).
2 000	15-9-1975	Loi de finances rectificative 1975 et budget 1976 (mesures nouvelles).
6 000	1-1-1976	Loi de finances rectificative 1976 et budget 1977.
(1) 3 000	Rentrée 1976.	Loi de finances rectificative 1976 et budget 1977.
2 200	Moitié au 1-4 et moitié au 15-9-1977.	Loi de finances rectificative 1977 et budget 1978.
21 200		

(1) Dont 1300 gagés par suppression de crédits de remplacement du chapitre 31-33.

Au 15 septembre 1978, 2 000 nouveaux emplois d'instituteurs sont mis en place par transformation de crédits de remplacement du chapitre 31-31. Ces créations — inscrites au budget de 1978 — permettront d'assurer la « stagiarisation », sans retard, des instituteurs remplaçants justifiant de trois ans d'exercice et de la possession du CAP, compte tenu des postes d'instituteurs restés vacants après l'affectation des jeunes maîtres sortis des écoles normales et de l'existence, dans certains départements, d'emplois disponibles de titulaires remplaçants, qui n'ont pu servir à effectuer des « stagiarisations » de remplaçants à la rentrée de septembre 1977, en raison du manque de candidats remplissant alors les conditions requises.

Pour assurer la poursuite à rythme normal de la politique ainsi suivie, le projet de budget pour 1979 prévoit encore la création, à compter du 15 septembre 1979, de 3 700 emplois d'instituteurs titulaires remplaçants par transformation de crédits de remplacement du premier degré.

2. — Résorption de l'auxiliarat dans le second degré.

L'année scolaire 1977-1978 a vu se poursuivre les actions engagées à la rentrée de 1975 pour titulariser dans les corps des professeurs du second degré des maîtres auxiliaires justifiant d'une solide expérience pédagogique et d'un niveau de connaissances satisfaisant.

Celles-ci se sont présentées selon trois modalités essentielles.

D'abord, 1 725 maîtres auxiliaires ont été nommés PEGC stagiaires en application du décret n° 75-1006 du 13 octobre 1975 fixant, pour cinq ans, des conditions exceptionnelles d'accès au corps des PEGC au bénéfice des enseignants non titulaires comptant quatre années au moins de service dans l'enseignement secondaire public et ayant effectué avec succès un minimum d'une année d'études supérieures. Les intéressés seront définitivement titularisés comme PEGC à la rentrée de 1978, sous réserve d'avoir réussi aux épreuves pratiques définies par le décret précité.

Par ailleurs, plus d'un millier de maîtres auxiliaires ont pu être nommés adjoints d'enseignement sur des postes laissés vacants par des adjoints d'enseignement qui ont été eux-mêmes nommés professeurs certifiés stagiaires, en application du décret n° 75-1008 du 31 octobre 1975 qui a défini pour cinq ans des modalités exceptionnelles d'accès au corps des certifiés au profit d'enseignants titulaires possédant la licence d'enseignement et ayant exercé quatre années au moins dans l'enseignement secondaire public. Sont venues s'y ajouter soixante-cinq nominations d'adjoint d'enseignement documentalistes-bibliothécaires.

Enfin 1 950 auxiliaires ont été reçus au deuxième concours interne de recrutement de professeurs de collèges d'enseignement technique organisé en 1977 dans le cadre du nouveau statut de ces enseignants fixé par le décret n° 75-407 du 23 mai 1975, étant rappelé que ce concours a été conçu comme un puissant moyen de résorption de l'auxiliarat dans l'enseignement technique court.

On peut ajouter que quelque 500 maîtres auxiliaires ont été admis en 1977 aux concours du CAPES et du CAPET et que plusieurs centaines d'auxiliaires ont été reçus la même année, au concours externe de recrutement de professeurs de CET, ces réussites ayant eu l'effet de déflation habituel sur les effectifs d'auxiliaires.

Au cours de l'année scolaire 1977-1978, il est prévu de continuer activement la même politique. C'est ainsi que quelque 1 750 maîtres auxiliaires devraient devenir PEGC stagiaires dans les conditions fixées par le décret n° 75-1006. D'autre part, sur les 1 000 nominations de professeurs certifiés stagiaires qui interviendront en application du décret n° 75-1008, une proportion fort importante bénéficiera à des adjoints d'enseignement qui, libérant les postes qu'ils auront occupés jusqu'alors, permettront d'y promouvoir des maîtres auxiliaires en qualité d'adjoints d'enseignement. Enfin, on peut s'attendre à ce que le concours interne de recrutement de professeurs de collège d'enseignement technique de 1978 — dont les résultats définitifs seront connus à la fin de la présente année civile ou au début de 1979 — ait un effet de réduction sensible du nombre des auxiliaires dans l'enseignement technique court, puisque 4 130 places ont été offertes à ce concours essentiellement ouvert aux enseignants non titulaires des CET.

Trois points méritent encore d'être signalés en ce qui concerne les maîtres auxiliaires.

Le premier est que, pour faciliter le maintien dans l'emploi de ces personnels et assurer une saine gestion, les recrutements de nouveaux enseignants opérés parmi les étudiants — notamment par l'agrégation, les concours du CAPES et du CAPET et le concours externe de recrutement de professeurs de CET — ont été progressivement ajustés aux besoins résultant des créations de postes budgétaires et des sorties normales de corps (par mises à la retraite ou départ hors de l'enseignement du second degré).

La seconde remarque est que, pour éviter que les retours de coopération d'enseignants titulaires qui prendront effet à la rentrée de 1978 — sur la base de conventions passées avec les Etats maghrébins — ne suscitent, à la même date, des non-renouvellements d'engagements de maîtres auxiliaires, 1 000 emplois spécifiques de professeurs vont être mis en place, ce qui correspondra approximativement à l'excédent net attendu des retours de l'étranger sur les nouveaux départs en coopération et facilitera l'application de la réforme du système éducatif au niveau des classes de cinquième.

Enfin les 7 500 surnombres correspondant à des réengagements de maîtres auxiliaires effectués pour toute l'année scolaire 1977-1978, en dépassement des emplois budgétaires, seront reconduits, en équivalents-traitements, durant l'année 1978-1979, puis ramenés à 3 900 à la rentrée de 1979. Les ajustements correspondants sont prévus au projet de budget pour 1979.

c) *La formation des maîtres : l'urgence d'une réforme.*

L'avenir du système éducatif est lié à la formation des maîtres. Ce truisme, aujourd'hui, est repris par tout le monde, Ministres en tête. Votre rapporteur et sa Commission des Affaires culturelles s'en réjouissent, se bornant à constater qu'ils ont eu raison trop tôt une fois encore...

Les déclarations récentes du Ministre de l'Education, le communiqué publié par le Premier Ministre le 24 novembre dernier sont de bon augure pour qu'enfin soit engagée *la réforme de la formation des maîtres, du primaire* surtout, puisque la formation des maîtres du secondaire devrait être assurée par la préparation des concours — on a vu ce qu'il en est — ou par la formation continue.

La situation dans les écoles normales, qui a été cette année au centre des préoccupations de votre Commission des Affaires culturelles, avait conduit votre rapporteur à poser une question au Ministère de l'Education, lequel lui a adressé la réponse suivante :

Les données numériques concernant les écoles normales d'instituteurs s'établissent de la manière suivante pour l'année scolaire 1977-1978 :

- nombre d'écoles normales : 143 ;
- nombre d'élèves-maîtres : 18 815 ;
- nombre de professeurs : 2 482.

Le statut des élèves-maîtres a été profondément modifié par l'intervention du décret n° 78-273 du 22 août 1978. La dénomination d'élève-maître disparaît au profit de celle d'élève-instituteur. Le décret précité remet les élèves-instituteurs à l'essentiel des dispositions du décret du 13 septembre 1949 portant dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat, sous réserve de dispositions concernant le régime disciplinaire et la scolarité.

*
* *

La formation reçue par les élèves-maîtres dans les écoles normales au cours de l'année 1977-1978 s'est conformée aux instructions du 6 juin 1969 qui prévoient une formation répartie sur deux années.

La première année de formation professionnelle étant consacrée à la consolidation des connaissances fondamentales, au développement culturel et à une initiation aux problèmes pédagogiques. La deuxième année, liée organiquement à la première mettant davantage l'accent sur les problèmes pédagogiques et la prise de contact avec l'école.

Cette année comprend notamment un stage de trois mois « en situation » dans une école primaire.

L'année 1977-1978 a également connu la reconduction, dans le cadre de ces instructions du 6 juin 1969, d'expériences menées dans plusieurs écoles normales.

Un bilan de l'action des écoles normales au cours de l'année scolaire 1977-1978 ne peut être établi que de manière très partielle, cette année scolaire s'achevant à peine.

On peut toutefois considérer comme élément d'appréciation qu'à l'issue de la deuxième année de formation professionnelle, les jurys des écoles normales chargés de sanctionner la totalité de la formation reçue par les normaliens, par la délivrance d'un certificat de fin d'études normales, ont jugé nécessaire de faire effectuer une année de formation supplémentaire sous la forme de suppléances dirigées à 544 élèves-maitres. Chiffre à mettre en rapport avec le nombre d'élèves-maitres en deuxième année et qui était à la rentrée d'octobre 1977 de 9 434.

*
* *

Compte tenu de l'intervention du nouveau statut des élèves-instituteurs fixé par le décret du 22 août 1978 des études seront menées avec toutes les parties concernées (organisations syndicales notamment) pour la mise au point d'une nouvelle organisation et d'un contenu renouvelé de la formation professionnelle qui sera mise en œuvre dans les écoles normales. Il est trop tôt cependant pour indiquer avec précision les orientations de cette rénovation qui devrait s'efforcer de rendre la formation donnée plus proche de la pratique pédagogique de la classe.

*
* *

Votre rapporteur prend acte de la volonté ainsi exprimée d'agir dans le sens d'une réforme rapide et profonde.

Il souhaite rappeler que la Commission des Affaires culturelles est favorable à la création d'un diplôme national d'instituteur à caractère universitaire, qui sanctionnerait trois ans de formation dans des centres universitaires, ouverts aux futurs instituteurs, mais également aux professeurs du premier cycle. Ces centres, qui se substitueraient aux actuelles écoles normales, devraient dans l'avenir associer les fonctions de formation et de recherche et permettre ainsi une liaison avec les maîtres du supérieur.

Observations.

Cette analyse volontairement longue de la politique des personnels et de ses éléments constitutifs conduit la commission à juger sévèrement les orientations suivies en la matière depuis plusieurs années.

Le Ministère, en effet, semble pratiquer délibérément le recrutement au plus bas niveau qui soit, sans autre souci de la qualité de l'enseignement qui en résulte. Bien pis, le Ministère semble vouloir sacrifier le recrutement par la voie des concours — les chiffres de cette année sont significatifs — au profit de « voies parallèles » n'offrant aucune garantie. Attachée à la qualité de l'enseignement et désireuse de revaloriser la fonction enseignante par l'octroi à chaque maître d'une solide formation théorique et pratique, votre commission propose que la politique des personnels soit entièrement réorientée.

D'ores et déjà les mesures suivantes doivent être prises :

— *maintien du recrutement des maîtres du primaire et du secondaire ;*

— *mise en place d'une réforme de la formation initiale des maîtres du primaire ;*

— *développement de la formation permanente, en particulier pour les maîtres du primaire et du secondaire, recrutés et titularisés sans garantie et sans contrôle ;*

— *arrêt du recrutement de nouveaux maîtres auxiliaires et création de corps titulaires de remplaçants dans le secondaire ;*

— *arrêt de la titularisation des maîtres auxiliaires non titulaires ;*

— *arrêt de la promotion interne par transformation des emplois ;*

— *accès aux corps de stagiaires et de titulaires, des PEGC, des certifiés et des agrégés uniquement par voie de concours.*

Ces propositions ne sont ni draconiennes ni démagogiques ; elles participent du souci de votre Commission des Affaires culturelles avec la lucidité et la rigueur dont elle sait faire preuve, de valoriser l'enseignement.

CONCLUSION

Votre rapporteur, qui a maintes fois montré qu'il savait faire preuve d'objectivité et de lucidité, reconnaît que ce budget comporte bien des faiblesses et que la politique suivie par le Ministère dans bien des domaines est critiquable. Il sait aussi que la conjoncture économique actuelle ne permet pas d'augmenter, au-delà du possible, ce budget.

En résumé, les positions et les observations de la Commission des Affaires culturelles sont les suivantes :

— *la baisse des crédits d'équipement doit être contenue pour permettre dès l'an prochain la mise en œuvre d'une politique d'entretien et de mise en sécurité du patrimoine immobilier ainsi que la construction de nombreuses classes et alléger d'autant celles qui sont surchargées ;*

— *mettre en œuvre, dès cette année, une réforme en profondeur de la formation initiale des maîtres du primaire pour rénover l'enseignement du premier degré et donner aux élèves qui en sortiront une solide formation de base ;*

— *reviser totalement la politique du recrutement des maîtres du second degré, en privilégiant systématiquement les concours ;*

— *arrêter le recrutement et la titularisation des maîtres auxiliaires à tous les niveaux et créer un corps de titulaires remplaçants dans le second degré ;*

— *réévaluer les crédits d'aide sociale, en particulier des crédits destinés au financement des manuels, aux bourses — qui stagnent de manière inquiétante — et aux transports scolaires qui ne progressent pas ;*

— *enfin, développer les moyens pour mettre en œuvre la réforme du système éducatif, en particulier l'enseignement de la technologie et les actions d'approfondissement.*

Votre Commission des Affaires culturelles, fidèle à sa tradition, considère que la poursuite de ces objectifs doit être le préalable à une politique ambitieuse de l'Education. La réflexion à laquelle elle s'est livrée n'est pas qu'un rêve généreux. Elle est liée à l'essor culturel de notre pays et doit permettre de donner à chaque individu les moyens de son épanouissement.

*
* *

Avec réalisme, mais sans grand enthousiasme, compte tenu des impératifs de la crise économique, **la Commission des Affaires culturelles a suivi son rapporteur et donné un avis favorable à l'adoption des crédits du Ministère de l'Education.**

EXAMEN EN COMMISSION

1. — Audition de MM. Christian Beullac, Ministre de l'éducation, et Jacques Pelletier, Secrétaire d'Etat.

La commission s'est réunie le 8 novembre 1978 sous la présidence de M. Léon Eeckhoutte, pour entendre MM. Christian Beullac et Jacques Pelletier sur les crédits accordés pour 1979 à l'Education.

M. Beullac a commencé son exposé en soulignant trois points :

1° Application de la loi sur le collège unique ;

2° Définir les priorités du Ministère ;

3° Consacrer une grande part des efforts à dégager les moyens administratifs et financiers permettant d'atteindre les objectifs fixés.

L'application de la loi sur le collège unique sera caractérisée par le fait qu'il n'y aura pas de « réforme Beullac ».

Malgré les difficultés de mise en œuvre, le collège unique doit être un outil essentiel pour la réalisation d'une plus grande cohésion nationale à propos des grandes orientations économiques et sociales de ce pays.

Le Ministre a ajouté qu'il entraînera probablement un abaissement du niveau moyen des connaissances au sortir de la troisième. Ce peut être la conséquence d'un enseignement de masse face à des classes hétérogènes. Toutefois, ce désavantage peut être largement compensé par l'espoir qu'on peut mettre dans la non-ségrégation qui, tout au long du premier cycle, favorisera les contacts et les dialogues entre toutes les couches sociales du pays. Il est évident que la contrepartie de ce choix doit être une meilleure orientation et donc une meilleure sélection au niveau des études de deuxième cycle. Cela suppose aussi un effort d'adaptation dans les méthodes pédagogiques.

Cette action globale doit être conduite avec souplesse. Pour cela, il y aura une volonté de dialogue et de concertation aussi bien avec les élus que les organisations syndicales.

Abordant les *priorités* pour son action future, M. Beullac a déclaré qu'il entreprendrait la rénovation de l'enseignement élémentaire et donc de la formation des instituteurs.

Elle est la condition première de l'application de la loi du 11 juillet 1975.

On constate en effet que 15 % environ des enfants accueillis désormais en classe de sixième sont incapables de suivre normalement les enseignements dispensés dans cette première année des collèges.

Il s'agit des enfants qui, dans l'ancien système, étaient accueillis dans les classes de transition puis dans les classes pratiques.

Il est fondamental de réduire au maximum cette proportion d'élèves maîtrisant mal le langage et donc incapables de communiquer et de progresser.

C'est dans cet esprit que la rénovation des enseignements élémentaires appelle entre autres des modifications profondes dans la formation des instituteurs, l'organisation des écoles normales, la pédagogie et les contenus d'enseignement dispensé dans ces écoles, le recrutement et la formation des maîtres qui enseignent.

En ce qui concerne la formation professionnelle et technique, les formations dispensées par le système éducatif doivent faire une place importante aux enseignements généraux et éviter une trop grande spécialisation qui ne peut être dispensée qu'au sein même des entreprises.

Mais il n'en demeure pas moins qu'il est urgent d'adapter l'ensemble de l'appareil de formation aux aspirations des personnes et aux besoins de notre société.

Un préalable s'impose : il faut définir « le produit » que le système éducatif a pour mission de réaliser en tenant compte des contraintes économiques d'une société en mutation rapide.

Un accord le plus large possible doit être trouvé sur les conditions de déroulement de *l'apprentissage*.

Une deuxième voie doit être organisée pour permettre aux élèves orientés dans l'enseignement technique d'accéder aux grades et diplômes les plus élevés dans la hiérarchie administrative.

Au titre de l'orientation qui, dans la conjoncture actuelle, revêt une importance accrue, M. Beullac a indiqué que, malgré les efforts des dernières années, elle fonctionne encore de façon imparfaite. Il faut donc s'attaquer à ses différentes composantes (procédures, étude des critères, rôle des services d'orientation, etc.)

Les moyens du succès de cette politique passent par :

— *une bonne gestion économique et financière* : la mise en place des moyens nécessaires à la réussite de ces objectifs entraînera d'importantes dépenses supplémentaires. Compte tenu de la situation générale, il n'y aura pas de moyens supplémentaires au budget de l'Etat. Il est donc indispensable de mieux gérer le budget de l'Education et de *redéployer une partie des ressources* qui lui sont affectées ;

— *l'accès à la décentralisation et la déconcentration* : dans ce dossier, une préoccupation doit dominer vis-à-vis de tous les administrateurs de l'Education et de tous les enseignants : *le sens des responsabilités*. Les décisions prises à chaque échelon doivent être *sanctionnées* par le succès ou par l'échec. C'est la condition même de *l'autorité du Ministre*.

Il faut tirer de ce choix toutes ses conséquences pratiques ; **par exemple** : pour le problème de la rentrée, le rôle et la responsabilité des représentants locaux du Ministre, recteurs et inspecteurs d'académie ont été accrus. Les élus doivent conforter cette évolution dans un souci d'efficacité.

Telles sont les grandes orientations politiques.

Abordant les principaux éléments du budget pour 1979, le Ministre a souligné qu'il se caractérise à la fois par une forte progression des crédits due essentiellement à l'augmentation de la charge des rémunérations des personnels et par un important effort pour développer, dans différents domaines prioritaires, l'amélioration du système éducatif grâce au redéploiement des moyens disponibles que rend possible l'évolution de la population scolaire.

La diminution des effectifs d'élèves attendue dans le premier degré à la rentrée 1979 et la faible augmentation des effectifs dans le second degré ne justifient plus en effet les moyens supplémentaires importants que nécessitait l'accroissement considérable de la population scolaire pendant la période précédant la rentrée de 1976.

M. Beullac a rappelé que le budget de l'éducation s'élèvera en 1979 à 80,8 milliards de francs, soit une augmentation de 15,9 % par rapport à 1978.

Sa part dans le budget de l'Etat, qui était de 17,5 % en 1978, atteindra 17,6 % en 1979.

La ventilation des dépenses est la suivante :

- 87,6 % en dépenses de personnel ;
- 5 % en dépenses de fonctionnement ;
- 4,2 % en interventions ;
- 3,2 % en équipement.

Les créations nettes à l'emploi s'élèvent à 2 790, portant le total à 850 887 emplois.

Au titre des mesures nouvelles de dépenses ordinaires, il faut relever :

— l'ajustement des dotations pour le paiement des personnels (plus 9,9 milliards de francs résultant de l'effet mécanique de l'augmentation des rémunérations) ;

— l'incidence de l'évolution démographique : les emplois de personnel enseignant créés pour la rentrée 1979 au titre de l'évolution des effectifs sont beaucoup moins nombreux que les années précédentes. D'importantes réductions sont faites sur le système de formation au titre des recrutements à venir. Elles permettent en contrepartie de créer, par redistribution des moyens ainsi dégagés, des emplois supplémentaires pour améliorer dans certains domaines prioritaires le système éducatif. En ce qui concerne le personnel administratif et de service, 200 créations d'emplois sont proposées. Les crédits de fonctionnement augmentent de 10,7 %, ceux des transports scolaires de 17 %, les crédits consacrés aux bourses de 1 % (mais, compte tenu de l'évolution des effectifs, le montant moyen des bourses augmentera).

L'amélioration du système éducatif et application de la loi du collège unique :

— *dans le premier degré* : malgré un abaissement d'effectifs prévu de 50 000 élèves, 250 créations d'emplois seront opérées en 1979. Cela correspond à 2 000 emplois supplémentaires à effectif constant dans le cadre du respect des engagements du programme de Blois. Par ailleurs, 1 000 emplois supplémentaires sont créés à chacune des rentrées de 1978 et de 1979 pour améliorer l'enseignement élémentaire, notamment par la réduction des effectifs par classe en cours élémentaire ;

— *dans le second degré* : au niveau des collèges, la modernisation du système éducatif est poursuivie sous différents aspects : le développement de l'enseignement technologique, l'achèvement du plan de transformation des emplois d'instituteurs spécialisés en emplois de PEGC, la gratuité des manuels scolaires en classe de quatrième, l'ouverture des crédits supplémentaires pour l'enseignement des sciences physiques et enfin le développement du soutien pédagogique en sixième et en cinquième.

Le développement de l'apprentissage est déjà engagé. Les progrès considérables enregistrés en 1978 sont consolidés en 1979 par une progression de 11,6 %.

Cet effort est soutenu simultanément dans trois directions : le fonctionnement des centres de formation d'apprentis, la prime

pour frais de formation et enfin l'augmentation de l'encadrement administratif de l'apprentissage et du suivi pédagogique des apprentis.

Pour les mesures en faveur des personnels. — Quatre séries de mesures sont proposées :

— la poursuite du plan de titularisation des instituteurs remplaçants (plus 3 700 emplois) ;

— la nomination de 1 750 maîtres auxiliaires et 1 250 instituteurs dans le corps des PEGC et de 1 000 adjoints d'enseignement dans le corps des certifiés ;

— la transformation de 500 emplois de professeurs techniques adjoints en emplois de professeurs techniques et le maintien en surnombre de 7 500 maîtres auxiliaires jusqu'au 15 septembre 1979 et de 3 900 après cette date ;

— la revalorisation d'une série d'indemnités non indexées n'ayant pas fait l'objet de révision depuis plusieurs années.

Au titre des dotations destinées à l'enseignement privé, indépendamment des crédits de bourses et de transports scolaires qui sont communs à l'enseignement public et à l'enseignement privé, les crédits ouverts au titre de l'aide de l'Etat aux établissements d'enseignement privé sous contrat ou en application de certaines conventions spécifiques, augmenteront de 11 %. Les crédits supplémentaires permettront par ailleurs de réaliser l'ajustement des dotations de personnel, d'actualiser les dépenses de fonctionnement, de prendre en charge des contrats supplémentaires, d'étendre la loi Debré à la Nouvelle-Calédonie et d'appliquer les premières tranches de la loi Guermeur.

M. Jacques Pelletier, Secrétaire d'Etat, a indiqué à la commission que le projet de budget d'équipement de l'Education pour 1979 se caractérise par une stabilisation globale des moyens qui y sont consacré et la poursuite de la réorientation progressive de ces moyens vers des actions prioritaires clairement définies traduisant l'évolution des besoins du quantitatif au qualitatif.

Le montant des dépenses s'élève à 2,516 milliards contre 2,652 milliards en 1978, dont la répartition s'opère de la façon suivante :

— 2,195 milliards de francs pour le second degré, dont 475 millions de francs et 296 millions de francs respectivement pour la maintenance et la création de 500 ateliers, deux points sur lesquels on note une progression sensible ;

— 260 millions de francs pour le premier degré ;

— 62,4 millions de francs pour les équipements administratifs.

La traduction en objectifs physiques de ces chiffres est de 40 000 places dans le premier cycle et de 19 000 places dans le deuxième cycle, dont 10 000 dans les LEP.

La part consacrée aux DOM-TOM augmente sensiblement marquant ainsi l'effort de solidarité nationale accompli en leur faveur.

En conclusion, le Ministre a rappelé l'essentiel de sa politique :

— bien que pour la première fois depuis plus de trente ans et du fait de la démographie, les effectifs scolaires soient en diminution, le budget de l'Education représente une part légèrement accrue du budget de l'Etat ;

— cet effort financier marque notamment le souci de présenter en outre une prévision réaliste pour les dépenses de personnel de telle sorte que le Ministre de l'Education puisse faire face aux besoins sans recours à un collectif ;

— ce budget qui comporte un chiffre très faible de créations d'emplois — mais significatif cependant des priorités d'actions du Gouvernement puisqu'une application stricte des conséquences de la démographie aurait conduit à une diminution des emplois — suppose un effort réel et sans précédent pour effectuer les redéploiements qui permettent d'atteindre les objectifs fixés notamment par la loi du 11 juillet 1975 ;

— il devrait permettre en particulier la mise en œuvre de la rénovation de la formation des instituteurs ;

— la réduction du budget d'équipement était inévitable, compte tenu de la démographie. La répartition interne des investissements doit cependant permettre de satisfaire les priorités majeures : à savoir l'entretien des locaux, l'amélioration des conditions de sécurité et le renouvellement du matériel des établissements techniques.

M. Beullac a alors souligné l'ampleur des progrès accomplis au cours des vingt dernières années dans le domaine de l'Education.

Un large débat s'est alors instauré.

M. Roland Ruet s'est inquiété de la disparition de certaines écoles normales d'instituteurs dans les départements et de leur remplacement par des écoles régionales.

M. René Tinant a fait part aux Ministres de la très grande gêne occasionnée, spécialement en milieu rural, par le découpage des vacances en milieu de semaine. Il a également souligné les difficultés rencontrées par les communes rurales pour assumer les dépenses de fonctionnement des écoles maternelles.

M. Jean-Pierre Blanc s'est prononcé en faveur du maintien des petites écoles rurales. Il a par ailleurs interrogé les ministres sur le non-paiement d'une indemnité de responsabilité aux directeurs de CES et sur la création éventuelle d'un grade de principal de CES.

M. Jacques Habert s'est inquiété des résultats d'une inspection sur la scolarisation et l'enseignement des Français à l'étranger. Il a soulevé le problème juridique posé par la non-participation du représentant légal des Français établis hors de France aux conseils d'établissement fréquenté par les enfants dont ils ont la garde.

Enfin, il a fait part de ses préoccupations devant le coût très élevé de certains prix de pension dans des établissements recevant des Français établis hors de France.

Mme Danielle Bidard a souligné que la baisse démographique n'empêchait pas l'existence de classes surchargées, comme en maternelle avec trente-cinq élèves pour un maître, ou dans le deuxième cycle du secondaire où les effectifs atteignent souvent les quarante élèves. Elle a déploré les carences du ministère en matière de remplacement des maîtres qui entraînent pour les parents des difficultés insurmontables de garde des enfants.

M. Maurice Verillon a trouvé quelque peu inquiétant le redéploiement des postes, qui pourrait conduire à la disparition de classes à faibles effectifs et à la fermeture de petites écoles.

M. Kléber Malécot a demandé si la construction de CES 250 était toujours envisagée. Au niveau des transports scolaires, il s'est enquis de l'accroissement des contingents accordés aux départements.

M. Adrien Gouteyron a souligné que le ramassage scolaire assurait une rente de situation à certains transporteurs, lesquels, ce faisant, délaissaient les lignes régulières. Il a demandé si l'on ne pourrait pas modifier la réglementation actuelle et permettre aux particuliers d'emprunter les véhicules, spécialement affectés au transport scolaire. Il a ensuite interrogé le Ministre pour savoir à quel moment il serait en mesure de faire le bilan des actions de soutien, et si un calendrier était envisagé pour la réforme de la formation des maîtres.

M. le président Eeckhoutte a indiqué qu'il y aurait 50 000 candidats aux concours du CAPES et de l'agrégation, pour un total de 2 800 postes offerts, dont 800 à l'agrégation. Il s'est indigné de cette situation qui asphyxie littéralement la voie normale de recrutement, alors que, par ailleurs, le ministère recrute des maîtres auxiliaires, et développe la « promotion » dans des conditions et selon des critères qui n'offrent aucune garantie d'impartialité et de niveau scientifique.

Il a ensuite demandé pour quelle raisons le Ministre avait subrepticement supprimé le 5 août, dernier, 187 millions de francs d'autorisations de programme destinés à l'équipement du premier degré, alors que les départements avaient déjà instruit les dossiers que leur avaient transmis les maires, et il a interrogé les Ministres sur leur intention de restituer ces sommes.

Mme Hélène Luc, après avoir déploré le non-remplacement de certains maîtres, a relevé l'insuffisance du niveau de création de postes prévus dans le projet de budget : à peine 950 alors que 10 000 seraient nécessaires.

M. Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis, a longuement regretté le transfert de charges de l'Etat sur les collectivités qui se traduisait par un alourdissement difficilement tolérable de la fiscalité locale.

Il a déploré les insuffisances dans la formation des maîtres. Au plan des équipements, après avoir fait part de ses inquiétudes pour la construction des ateliers nécessités par la réforme de 1975, il s'est associé aux propos du président de la commission sur la suppression en milieu d'exercice de 187 millions de francs d'autorisations de programme sous le prétexte fallacieux que celles-ci n'avaient pas encore été engagées.

Il a demandé où en était la réforme du calendrier des vacances scolaires promis l'année dernière et il a évoqué une nouvelle fois la création d'un grade de directeur d'école primaire dont la nécessité n'est plus à démontrer dans les groupes scolaires d'une certaine importance.

Répondant aux intervenants, *MM. Beullac et Pelletier* ont notamment indiqué que :

— la construction de douze « CES 250 » était en cours et qu'une pause d'une année serait observée pour décider de la reprise des créations d'établissements de ce type ;

— les 187 millions de francs retirés sur les crédits d'équipement du primaire pour financer le pacte Jeunes n° 2 ne seraient pas restitués ;

— les ateliers nécessaires pour mettre en place l'enseignement technologique ne seraient pas tous achevés avant 1982 ;

— la réforme des écoles normales d'instituteurs serait engagée au cours de l'année et mise en place pour la prochaine rentrée ;

— le « soutien » pédagogique ferait l'objet de deux enquêtes en février, puis en juin ;

— le problème des vacances et plus généralement des rythmes scolaires était à l'étude, et que des décisions seront prises au vu des conclusions du Conseil économique et social ;

— le recrutement massif des maîtres au cours des dernières années avait eu pour conséquence une baisse du niveau général de ceux-ci, mais que les actions de formation continue avaient pour effet d'en pallier les carences.

2. — Présentation du rapport.

Le mercredi 15 novembre 1978, sous la présidence de *M. Léon Eeckhoutte*, la Commission des Affaires culturelles s'est réunie pour examiner les crédits inscrits au projet de budget de l'Éducation pour 1979 sur le rapport de *M. Adolphe Chauvin*.

Le rapporteur pour avis a souligné dans son exposé que le budget de l'éducation allait connaître une progression de 15,9 en 1979, soit davantage que celle du budget général qui s'établit à 15,2. Cependant, cet accroissement correspond à une forte augmentation des dépenses ordinaires (16,85), alors que le budget d'équipement diminue de 6,9 % en crédits de paiement et 5,1 % en autorisations de programme. Aussi bien après le ralentissement constaté au cours des précédents exercices, le montant des crédits d'équipement prévu pour 1979 ne représentera que 44 % de ceux inscrits au budget de 1975.

M. Adolphe Chauvin brosse ensuite un tableau des mesures nouvelles.

Il indique que les créations nettes d'emploi s'établissent à 2 790, mais l'évolution démographique permettra de dégager 8 580 autres postes de telle manière qu'il sera possible de répartir un total de 11 370 emplois dont 10 167 d'enseignants.

2 563 emplois intéressent la rentrée de 1978 et 2 907 permettront de faire face à l'évolution des effectifs à la rentrée 1979. 760 seront créés afin de poursuivre la réalisation des objectifs du VII^e Plan relatifs à l'enseignement pré-scolaire et à l'introduction de la technologie dans le programme des collèges. 3 700 postes d'instituteurs doivent garantir la poursuite de la politique de titularisation engagée en 1973. Les autres postes permettront le renforcement des effectifs.

La résorption de l'auxiliariat sera activement poursuivie de telle sorte qu'il ne restera plus que 2,8 % d'auxiliaires dans l'enseignement du premier degré et 6,5 % dans le second degré.

M. Chauvin a déploré que les recrutements massifs des dernières années aient conduit à une baisse du niveau des maîtres. Il a tenu à souligner que le problème s'aggrave par la politique de titularisation sans frein menée depuis plusieurs années par le Ministère.

La gratuité des manuels scolaires continue à être mise en œuvre progressivement. Dès la dernière année scolaire elle a été appliquée aux élèves de sixième. Elle l'est en 1978 pour les élèves de cinquième. Elle le sera à la rentrée de 1979 aux élèves de quatrième. Le coût actuel dépasse 140 millions de francs.

En ce qui concerne les bourses, leur montant moyen n'augmentera que faiblement et le nombre des boursiers diminuera tant en chiffres absolus qu'en pourcentage du nombre d'élèves.

Les crédits de transports scolaires augmenteront de 17 % mais il apparaît que l'essentiel de cet effort sera consacré à couvrir la hausse des tarifs. La part des familles ne diminue pas aussi vite qu'on serait en droit de l'espérer et l'objectif de gratuité paraît encore lointain.

Les crédits d'aide à l'enseignement privé augmenteront de 20,59 % ; ce taux élevé s'explique essentiellement par le coût d'application de la loi relative à la liberté de l'enseignement.

Terminant son exposé, le rapporteur pour avis a conclu à l'adoption du projet de budget et a invité la commission à se prononcer sur quatre observations relatives :

— à la formation des maîtres, et notamment à la prochaine réforme des écoles normales ;

— au recrutement massif d'auxiliaires, puis à leur intégration dans les corps de titulaires au préjudice du nombre de postes mis au concours du CAPES et de l'agrégation ;

— à l'application de la réforme du système éducatif, notamment la mise en place de l'approfondissement.

Plusieurs commissaires sont intervenus dans la discussion générale :

M. Fontaine a évoqué le sort de certains directeurs de CES et de leurs adjoints qui n'ont pas reçu le paiement d'une indemnité de responsabilité.

Mme Gros a souligné l'importance prise par la participation des maîtres auxiliaires à l'enseignement, ce qui a pour effet d'en abaisser le niveau. Elle a déploré l'insuffisance chronique des crédits d'équipements, alors qu'un nombre croissant d'établissements hâtivement construits se dégradent faute d'entretien. Elle a souhaité un assouplissement des règles d'occupation des locaux scolaires pour que

ceux-ci s'ouvrent plus largement aux activités de l'extérieur. Enfin, elle a souhaité que les effectifs par classe soient sensiblement abaissés, surtout dans le primaire.

Mme Luc, après avoir fait une analyse des masses budgétaires et déploré l'insuffisance générale des crédits de fonctionnement et d'équipement, a appelé l'attention de la commission sur les taux d'encadrement très élevés dans toutes les classes et les conséquences funestes qui en résultent pour la qualité de l'enseignement. Les problèmes posés par le remplacement des maîtres et le niveau très bas des créations de postes d'enseignant : 908 au lieu des 10 000 nécessaires ne permettra pas de faire face aux problèmes de la rentrée prochaine et le risque est grand de voir se multiplier une fois encore les « bavures » que l'on put connaître cette année. Il résulte de cette situation un mécontentement certain que les parents et les élèves ont récemment exprimé au cours de manifestations de masse spontanées.

M. Gouteyron a souligné que, malgré le tassement des effectifs, les crédits d'équipement étaient beaucoup trop faibles. Ils ne permettront même pas l'entretien et la mise en sécurité du patrimoine. Or, celui-ci se dégrade, et l'on peut craindre de se trouver au cours des prochaines années en face de problèmes insurmontables. En outre, la construction des ateliers nécessités par la mise en place de la réforme du système éducatif est ralentie.

M. le président Eeckhoutte a dénoncé avec vigueur l'attitude du Gouvernement qui ne restitue pas aux départements les 187 millions de francs d'autorisations de programmes destinés à l'équipement du premier degré et qui ont été utilisés au cours de l'année pour financer le Pacte pour l'emploi n° 2. Un tel procédé, qui ne participe pas d'une bonne gestion à long terme, constitue tout simplement une manœuvre dolosive.

Il s'est montré très inquiet par ailleurs du nombre très faible de postes mis au concours du CAPES et de l'agrégation en 1979, ce qui aura pour conséquence d'écarter inéluctablement de l'enseignement des étudiants de valeur qui font l'effort, et prennent le risque, de préparer le concours, seule voie normale du recrutement.

Il a considéré enfin que le soutien et l'approfondissement ne sont pas sérieusement mis en place et qu'il s'ensuit une baisse qualitative de notre enseignement extrêmement inquiétante.

Après un large échange de vues entre le président et le rapporteur pour avis et plusieurs commissaires, la commission a considéré que sur de nombreux points les crédits étaient insuffisants et qu'il convenait que le Gouvernement prenne des initiatives pour en

améliorer de façon substantielle le niveau, notamment le nombre de postes offerts aux concours de recrutement ainsi que les crédits destinés à la construction des ateliers. *Elle a donc réservé le vote des crédits de fonctionnement et d'équipement du budget du Ministère de l'Education.*

3. — Nouvelle audition de MM. Beullac et Pelletier et adoption des conclusions favorables du rapporteur.

Sous la présidence de M. Léon Eeckhoutte, président, la commission s'est réunie le mardi 21 novembre 1978 pour entendre à nouveau M. *Christian Beullac*, Ministre de l'Education et M. *Jacques Pelletier*, Secrétaire d'Etat, sur le budget de leur département ministériel.

M. *Adolphe Chauvin*, rapporteur pour avis, a rappelé que lors d'un premier examen du projet de budget, les commissaires avaient vivement critiqué l'annulation par arrêté du 5 août 1978, de 187,45 millions d'autorisations de programme, destinés à subventionner l'équipement des établissements du premier degré.

Le président *Eeckhoutte* a ajouté que la faiblesse du nombre des postes offerts aux concours du CAPES et de l'agrégation, tout comme la politique de recrutement des auxiliaires ou celle des promotions multiples à l'intérieur des différents corps de professeurs, conduisaient inéluctablement à la dégradation du niveau des maîtres, et partant à celle de l'enseignement dispensé.

En réponse, M. *Beullac* a rappelé qu'à l'occasion de l'examen de son budget par l'Assemblée Nationale, il s'était engagé à déposer un amendement augmentant les crédits d'équipement pour le second degré de 25 millions de francs en autorisations de programme et de 10 millions de francs en crédits de paiement.

M. le président *Eeckhoutte* a relevé que sur ces chiffres seuls 15 millions de francs d'autorisations de programme et 10 millions de francs de crédits de paiement constituent des crédits nouveaux, le solde résultant d'un virement interne du budget de l'Education.

M. *Beullac* n'a pas dissimulé qu'il lui était difficile de s'engager à faire d'autres promesses, lesquelles ne pourraient être tenues en cette période d'austérité.

M. *Chauvin* lui a alors demandé s'il ne pouvait s'engager à restituer les 187,45 millions de francs d'autorisations de programme, que le Gouvernement a annulés, soit dans une loi de finances rectificative ultérieure, soit dans le projet de budget pour 1980.

M. Beullac a répondu qu'une démarche s'imposait auprès du Premier Ministre et qu'il était désireux d'y associer les membres de la commission.

Répondant aux interventions, notamment celle de *Mme Luc*, relatives à la politique du personnel, *M. Beullac* s'est déclaré favorable aux orientations préconisées par la commission, en particulier de ralentir la promotion interne pour ouvrir davantage le recrutement des professeurs par la voie des concours. Des études sont actuellement menées et qui doivent aboutir au mois de février. Il en tiendra informée la commission et prendra en compte les observations qu'elle voudra bien lui adresser le moment venu sur ce problème important.

La commission a ensuite examiné les conclusions du rapporteur pour avis.

M. Chauvin a souligné que les lacunes du projet de budget étaient, hélas, nombreuses et critiquables. Cependant, le rapporteur a exprimé sa confiance dans le succès des tentatives de restitution des crédits, tentatives qui seront faites par le Ministre de concert avec la commission. Il a alors proposé à cette dernière de donner un avis favorable à l'adoption des crédits.

M. Eeckhoutte a félicité le rapporteur pour son optimisme, étant pour sa part plus circonspect sur la probabilité de voir un jour prochain ces autorisations de programme restituées.

La commission, suivant son rapporteur, a alors donné un avis favorable à l'adoption des crédits du Ministère de l'Education.

ANNEXES



ANNEXE I

France métropolitaine.

1975-1976

à

1977-1978

Public - Privé.

ENSEIGNEMENT PRESOLAIRE

Effectifs des élèves inscrits, par classe.

I - Enseignement public		1975-1976		1976-1977		1977-1978	
		Classes maternelles	Classes enfantines	Classes maternelles	Classes enfantines	Classes maternelles	Classes enfantines
Effectifs globaux d'élèves (1)		1 046 733	248 093	1 863 506	241 135	1 865 025	225 115
Nombre total de classes		49 865	7 677	53 838	7 866	56 611	7 548
Nombre moyen d'élèves par classe		37,0	32,3	34,6	30,6	32,9	29,8
Nombre de classes ayant	plus de 50 élèves	227	69	224	16	128	13
	46 à 50 élèves	1 378	199	595	29	309	41
	41 à 45 élèves	10 277	853	2 869	245	1 083	175
	31 à 40 élèves	35 744	3 944	41 785	5 347	40 722	3 425
	30 élèves et moins	2 239	2 607	8 365	2 239	14 369	3 894

II - Enseignement privé		1975-1976		1976-1977		1977-1978	
		Classes maternelles	Classes enfantines	Classes maternelles	Classes enfantines	Classes maternelles	Classes enfantines
Effectifs globaux d'élèves (1)		30 324	287 663	31 190	246 271	31 262	280 404
Nombre total de classes		311	7 902	346	6 897	903	8 375
Nombre moyen d'élèves par classe		37,4	36,4	36,9	35,8	34,5	33,5
Nombre de classes ayant	plus de 50 élèves	22	195	23	60	14	25
	46 à 50 élèves	61	553	65	279	40	139
	41 à 45 élèves	258	1 761	177	1 129	108	600
	31 à 40 élèves	375	4 052	424	4 009	498	5 006
	30 élèves et moins	95	1 341	157	1 429	243	2 895

(1) - Non compris sections enfantines -	Public	Privé
	1975-1976 = 144 961	33 368
	1976-1977 = 140 356	75 603
	1977-1978 = 140 669	33 497

ANNEXE II

1977-1978

France métropolitaine,
Public.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Effectifs d'élèves par classe.

		Enseignement Elémentaire C.P. au C.M.2	Enseignement du second degré									
			1er cycle (1)	C.P.P.N. et C.P.A.	2ème cycle		Court					
					Long (2)							
					Général	Technique						
Nombre total d'élèves.....		4 106 612	2 410 972	172 732	593 897	189 671	594 368					
Nombre total de classes (3).....		169 413	95 804	8 989	20 693	7 467	24 537					
Nombre moyen d'élèves par classe...		24,2	25,1	19,2	28,7	25,4	24,2					
Nombre de classes ayant	plus de 40 élèves....	120	} 284 }	} 58 }	} 1 317 }	} 197 }	} 186 }					
	36 à 40 élèves.....	1 200										
	31 à 35 élèves.....	16 595						20 062	213	8 292	1 470	4 758
	30 élèves et moins...	151 498						75 458	8 718	11 084	5 800	19 493

(1) - Y compris les classes pratiques.

(2) - 2ème cycle long général : A+B+C+D+E+ - Technique : F+G+H+BT.

(3) - Classes du CP à CM2 : Cours multiples et écoles à classe unique.

Pour le second degré : nombre de divisions.

France métropolitaine.

Public.

**PROJECTIONS D'EFFECTIFS A SCOLARISER
DANS L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER ET DU SECOND DEGRE**

(unité millier)

	1974-1975	VARIATION	1975-1976	VARIATION	1976-1977	VARIATION	1977-1978	VARIATION	1978-1979	VARIATION	1979-1980
PRECLÉMENTAIRE	2194,3	+ 45,5	2239,8	+ 5,2	2245,0	- 14,2	2230,8	- 42,4	2188,4	- 50,9	2137,5
CP AU CM2	4302,5	- 48,3	3954,2	- 32,9	3921,3	+ 44,6	3965,9	+ 26,4	3992,3	- 1,5	991,8
SPECIAL	188,6	- 55,3	133,3	- 4,6	128,7	- 5,1	123,6	- 2,1	121,5	- 1,7	119,8
INITIATION	11,4	- 0,5	10,9	+ 0,3	11,2	+ 0,9	12,1	+ 0,7	12,8	+ 0,7	13,5
TOTAL FLEMENTAIRE	4202,5	- 104,1	4098,4	- 37,2	4061,2	+ 40,4	4101,6	+ 25,0	4126,6	- 2,5	4124,3
TOTAL PREMIER DEGRE	6396,8	- 58,6	6338,2	- 32,0	6306,2	+ 26,2	6332,4	+ 17,4	6315,0	- 53,2	6261,8
1 ^{er} CYCLE + (CPPM + CPA)	2561,3	+ 27,8	2589,1	+ 20,9	2610,0	- 26,3	2583,7	- 21,9	2561,8	- 22,3	2539,5
SES + CLASSES ATELIERS	73,7	+ 11,1	84,8	+ 8,8	93,6	+ 4,6	98,2	+ 4,1	102,3	+ 4,0	106,3
ENP	8,7	- 0,4	8,3	+ 2,5	10,8	+ 0,3	11,1	+ 0,3	11,4	+ 0,3	11,7
SECOND CYCLE LONG	724,0	+ 11,2	735,2	+ 26,0	761,2	+ 22,4	783,6	+ 22,0	805,6	+ 18,3	823,9
SECOND CYCLE COURT + CCP	546,2	+ 30,7	576,9	+ 11,4	588,3	+ 6,1	594,4	+ 1,9	596,3	- 0,1	596,2
CPGE + TS + IJ ¹ + PREPARATIONS DIVERSES	58,0	+ 3,8	61,8	+ 2,9	64,7	+ 3,7	68,4	+ 3,1	71,5	+ 3,0	74,5
TOTAL SECOND DEGRE	3971,9	+ 84,2	4056,1	+ 72,5	4128,6	+ 70,8	4139,4	+ 9,5	4148,9	+ 3,2	4152,1
TOTAL GENERAL	10 368,7	+ 25,4	10 394,3	+ 40,5	10 434,8	+ 37,0	10 471,8	- 7,9	10 463,9	- 50,0	10 413,9

ANNEXE IV

CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

TABLEAU I

Effectifs des élèves par discipline.

France.

Public.

1977-1978

CLASSES PREPARATOIRES		Nombre d'élèves			Répartition en % du Total	
		Garçons	Fillles	Total		
Préparations Scientifiques et Economiques	<u>Classes de type M et P</u>					
		1ère année - Mathématiques supérieures.....	5 521	1 301	6 822	20,4
		2ème année - Mathématiques spéciales.....	6 413	1 297	7 710	23,0
		Total.....	11 934	2 598	14 532	43,4
		<u>Classes de type C</u>				
		1ère année - Mathématiques supérieures.....	1 015	523	1 538	4,5
		2ème année - Mathématiques spéciales.....	950	406	1 356	4,1
		Total.....	1 975	929	2 904	8,2
		<u>Autres préparations scientifiques</u>				
		1ère année	- Mathématiques Sup. technologiques I....	1 714	47	1 761
		- Technologie supérieure (IA, IB, IB', IC)	273	59	332	1,0
		- Ecoles nationales vétérinaires (en 1 an)	819	371	1 190	3,5
		- H.E.C. (en 1 an).....	2 089	1 410	3 499	10,5
		- E.N.S.E.T. (1ère année et prépa. en 1 an)	136	159	295	0,9
	2ème année	- Mathématiques spéciales technologiques I	1 697	52	1 749	5,2
		- Technologie spéciale IC.....	3	4	7	-
		- E.N.S.E.T.....	122	223	345	1,1
	Total.....	6 853	2 325	9 178	27,5	
Total classes Scientifiques		1ère année (et prépa. en 1 an).....	11 567	3 870	15 437	46,2
		2ème année.....	9 195	1 862	11 177	33,4
		Total.....	20 762	5 852	26 614	79,6
Préparations Littéraires	1ère année	Lettres supérieures.....	850	2 566	3 416	10,2
		Chartes.....	21	72	93	0,3
		Saint-Cyr.....	79	-	79	0,2
	2ème année	Première supérieure (E.N.S.).....	338	732	1 070	3,2
		E.N.S. St. Cloud - Fontenay et E.N.S.E.T.	426	1 086	1 572	4,7
		Chartes.....	25	50	75	0,2
		Saint-Cyr.....	93	-	93	0,3
	Total classes Littéraires		1ère année.....	950	2 638	3 588
		2ème année.....	942	1 663	2 610	8,2
		Total.....	1 892	4 306	6 398	19,1
Autres préparations		1ère année.....	97	334	431	
		2ème année.....	-	7	7	
		Total.....	97	341	438	1,3
Total des effectifs des classes préparatoires.....			22 751	10 699	33 450	100,0

TABLEAU II

Evolution des effectifs d'élèves des classes préparatoires aux grandes écoles.

Classes préparatoires relevant du ministère de l'Éducation	1973-1974		1974-1975		1975-1976		1976-1977		1977-1978		1977-1978 1973-1974 en %
	Effectifs	J.F. en %	Effectifs	J.F. en %	Effectifs	J.F. en %	Effectifs	J.F. en %	Effectifs	J.F. en %	
Classes scientifiques	22 218	19,2	22 431	20,9	24 229	21,3	25 432	21,7	26 614	22,0	+ 19,3
Classes littéraires	5 675	68,3	5 402	69,0	5 849	70,1	6 162	70,2	6 398	70,4	+ 12,7
Autres préparations	1 786	52,2	1 599	50,3	305	82,3	380	82,9	438	77,8	- 75,5
Total.....	29 679	30,6	29 432	31,3	30 383	31,3	31 974	31,9	33 450	32,0	+ 12,7

ANNEXE V

STATISTIQUES RELATIVES AUX ETABLISSEMENTS PRIVES

1977-1978

I - ECOLES ET CLASSES	Enseignement du 1er degré					Enseignement du 2e degré	
	Nombre d'écoles (1)	Nombre de classes				Nombre d'écoles	Nombre de divisions (2)
		sous contrat d'association	sous contrat simple	Hors contrat	Total		
1977-1978	7 408	4 633	31 165	950	36 748	3 501	42 908

(1) - Ecoles maternelles et primaires - Ecoles d'enseignement spécial non comprises.
 (2) - Pas de répartition par contrat.

II ELEVES	Enseignement du 1er degré				Enseignement du 2e degré			
	sous contrat d'association	sous contrat simple	Hors contrat	Total (1)	sous contrat d'association	sous contrat simple	Hors Contrat	Total
1977-1978	133 012	853 809	18 022	1 004 843	844 868	50 261	89 717	984 846

(1) - Enseignement spécial non compris.

III PERSONNEL ENSEIGNANT	Ecoles du 1er degré (1)	Etablissements du 2ème degré (2)					
		ES-ET-EST	E.S.C.	E.T.C.	C.C.	Ensemble	
1977- 1978	Contrat d'association	4 685	37 347	10 312	6 199	9 086	62 944
	Contrat simple	31 845	997	313	751	1 860	3 921
	Hors contrat	984	5 662	416	4 228	505	10 811
Total personnel		37 514	44 006	11 041	11 178	11 451	77 676

(1) - Non compris enseignement spécial.

Abréviations :

E.S.-E.T.-E.S.T. = Ecoles secondaires et techniques ayant un second cycle long, avec ou sans premier cycle, avec ou sans second cycle court.

E.S.C. = Ecoles secondaires privées ayant un premier cycle seul.

E.T.C. = Ecoles techniques privées ayant un second cycle court seul.

C.C. = Cours complémentaires (1er cycle seul).

ANNEXE VI

MESURES LIEES A LA MISE EN CEUVRE DE LA LOI N° 77-1288 DU 25 NOVEMBRE 1977 RELATIVE A LA LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT

MESURES	Crédits supplémentaires	
	inscrits au budget de 1978	Prévus au projet de budget de 1979
A. Mesures nouvelles concernant le personnel et le fonctionnement des établissements sous contrat.		
• Assouplissement des conditions de passation des contrats (décrets Nos 78-247 et 78-248 du 8 mars 1978) ; accroissement corrélatif du nombre de contrats passés par des établissements d'enseignement privé		8,900 MF
• Possibilité pour les maîtres assurant moins d'un 1/2 service d'enseignement, mais exerçant par ailleurs des fonctions de direction ou de formation de maîtres, d'obtenir un contrat ou un agrément au lieu d'être rémunérés au taux des heures supplémentaires (décrets Nos 78-249 et 78-250 du 8 mars 1978)	5,860 MF	
• Accès au 8ème échelon de la carrière des instructeurs des maîtres non bacheliers bénéficiant de l'échelle de rémunération des instructeurs et qui ne pouvaient jusqu'alors dépasser le 7ème échelon (décret n° 78-251 du 8 mars 1978)	6,830 MF	
• Accès exceptionnel de certains maîtres, pendant cinq ans, à l'échelle de rémunération des P.E.G.C., en application du décret n° 78-253 du 8 mars 1978 :		
- contingent de 600 promotions en 1978	5,370 MF	
- contingent de 640 promotions en 1979		6,300 MF
• Extension aux maîtres contractuels ou agréés bénéficiant d'une échelle de traitement d'enseignant titulaire de mesures sociales applicables aux enseignants titulaires de l'enseignement public (décret n° 78-252)		10,00 MF
• Inscription d'une provision pour la modification du système de retraites applicable aux maîtres contractuels ou agréés ayant une échelle de rémunération d'enseignant titulaire de l'enseignement public (conformément aux prescriptions de l'article 3 de la loi du 25 novembre 1977)		60,600 MF
• Renforcement des moyens affectés à la formation continue des personnels enseignants	17,800 MF	3,100 MF
• Revalorisation du forfait d'externat (contribution de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements du second degré sous contrat d'association) :		
- 3ème tranche de rattrapage du retard pris antérieurement par le forfait sur le niveau de dépense à l'élève dans l'enseignement public	88,800 MF	
- 1ère tranche de prise en compte des charges sociales afférentes à la rémunération des personnels non enseignants		66,600 MF
Total "A".	124,660 MF	155,500 MF
B. Attribution de subventions d'investissement aux établissements de 2° degré sous contrat pour la réalisation d'ateliers complémentaires	5,300 MF	25,000 MF

ANNEXE VII

REPONSE DU MINISTERE DE L'EDUCATION A UNE QUESTION DE VOTRE RAPPORTEUR RELATIVE AU CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

REPONSE

La suppression du CEP annoncée depuis des années n'est pas encore effective puisqu'il y a toujours des régions où cet examen est passé par des élèves.

Pouvez-vous faire une note sur la réalité de la situation actuelle ? Quels résultats ont été obtenus ? Quelle est la nature des épreuves ?

Le certificat d'études primaires élémentaires institué par la loi du 28 mars 1882 continue à être organisé dans un certain nombre d'académies.

Sa suppression est envisagée dans le cadre de la réforme du système éducatif.

En effet, le décret n° 76-1301 du 28 décembre 1976 prévoit la délivrance d'un certificat d'études primaires à la fin du cycle moyen (CM 2).

L'examen du certificat d'études primaires élémentaires est actuellement organisé à l'intention des élèves des collèges âgés au moins de quatorze ans qui sont soucieux d'acquérir un diplôme ouvrant droit à certains recrutements dans la Fonction publique et qui craignent de ne pas poursuivre leurs études au-delà de la scolarité obligatoire après seize ans, ou de ne pas obtenir le BEPC.

En plus de la session du certificat d'études primaires scolaire, sont organisées des sessions spéciales auxquelles peuvent se présenter les adultes âgés de dix-sept ans au moins au 1^{er} octobre de l'année de l'examen et non scolarisés depuis le 1^{er} octobre de l'année précédente, et notamment les militaires du contingent.

Les épreuves de la session scolaire et de la session adultes portent sur les mêmes programmes. Toutefois les sujets des épreuves de la session adultes sont adaptés au niveau d'âge des candidats.

L'examen comporte les épreuves suivantes :

- une dictée suivie de questions ;
- une composition de calcul ;
- une rédaction ;
- une interrogation écrite de sciences ;
- une interrogation écrite d'histoire et de géographie ;
- un exercice simple de dessin ou de travail manuel ;
- la lecture d'un texte ;
- une épreuve de calcul mental ;
- une épreuve de chant ou de récitation (un entretien, pour les candidats adultes).

Les candidats doivent également subir une épreuve sportive (brevet sportif scolaire de l'enseignement du premier degré pour les candidats de la session normale, brevet sportif populaire pour les candidats adultes).

Les résultats d'ensemble des dernières sessions de cet examen ne sont pas connus.

Relevé des candidats présentés et admis au BEPC entre 1969 et 1977.

ANNÉES	Candidats présentés	Candidats admis	Taux d'admission
1969	391 638	311 349	79, 5
1975	536 166	434 269	80, 9
1976	548 748	445 781	81, 2
1977	560 952	453 343	80, 8

Relevé des candidats présentés et admis aux différentes séries du baccalauréat.

Années	Baccalauréat - Série						Toutes séries	
	A	B	C	D	D'	E		
1977	Présentés	59 143	35 388	44 980	74 585	2 196	8 040	224 332
	Admis	42 010	24 646	33 321	46 259	1 200	5 191	152 627
	%	71,0	69,6	74,1	62,0	54,6	64,6	68,0
1978 (provisoire)	Présentés	57 268	40 215	44 358	73 410	2 145	8 573	225 969
	Admis	39 295	28 188	31 809	47 721	1 346	5 722	154 081
	%	68,6	70,0	71,7	65,0	62,7	66,7	68,2

ANNEXE VIII

BOURSES DE FREQUENTATION SCOLAIRE

Evolution des crédits de 1970 à 1979.

ANNEE SCOLAIRE	BOURSES DE PENSION			BOURSES DE DEMI-PENSION		
	Crédits affectés à ces bourses.	Nombre d'élèves bénéficiaires.	Montant moyen de la bourse par élève.	Crédits affectés à ces bourses.	Nombre d'élèves bénéficiaires.	Montant moyen de la bourse par élève.
	(Francs.)		(Francs.)	(Francs.)		(Francs.)
1970-1971	1 009 800	2 165	466	5 990 920	62 140	96,4
1971-1972	998 640	2 140	466	5 001 360	64 645	77,4
1972-1973	853 200	1 910	466,7	5 146 800	60 610	84,9
1973-1974	763 300	1 640	465,4	5 236 690	63 360	82,6
1974-1975	719 920	1 450	496,5	5 299 990	62 975	84,2
1975-1976	919 210	1 600	574,5	7 700 600	55 400	139
1976-1977	1 011 920	1 580	640,5	9 579 570	54 710	175
1977-1978	1 040 070	1 552	670	10 285 000	54 280	189,5
1978-1979 (prévision).....	1 129 700	1 580	715	11 156 100	54 420	205
1979-1980 (prévision).....	1 224 500	1 580	775	12 135 660	54 420	222

Précisions communiquées par le Ministère de l'Education.

L'évolution ainsi retracée fait apparaître, depuis plusieurs années, une double action de concentration de l'aide consentie sur les familles en ayant un besoin incontestable et d'amélioration très sensible du taux des bourses, étant rappelé que les bourses de fréquentation scolaire sont réservées aux enfants des zones rurales qui suivent un enseignement de premier degré et pour lesquels l'école fréquentée est à un minimum de 3 kilomètres du domicile familial.

Pour l'année civile 1979, le total des crédits utilisables au titre des bourses de fréquentation scolaire ressort à 12 970 316 F, dont une mesure nouvelle de 390 316 F, inscrite au projet de budget de 1979, tendant à permettre un relèvement du taux des bourses à compter de la rentrée de septembre prochain.

Bourses nationales du second degré.

ANNEE SCOLAIRE	CREDITS	MONTANT moyen de la bourse.	EFFECTIFS des élèves boursiers.	POURCENTAGE des élèves boursiers
Francs.				
1976-1977 :				
Premier cycle...	727 690 000	510	1 424 018	41
Deuxième cycle..	794 432 000	1 188	641 707	37,6
STS-CPGE	69 131 000	5 256	15 346	18,1
1977-1978 :				
Premier cycle...	760 412 000	530	1 293 189	38,2
Deuxième cycle..	885 523 000	1 252	623 520	34,3
STS-CPGE	79 894 000	5 571	15 554	17
1978-1979 :				
Premier cycle...	734 768 000	545	1 187 000	35,2
Deuxième cycle..	927 260 000	1 353	622 000	33,7
STS-CPGE	91 083 000	5 901	16 200	17
1979-1980 :				
Premier cycle...	703 848 000	566	1 114 000	33,2
Deuxième cycle..	1 074 788 000	1 493	631 000	33,7
STS-CPGE	107 199 000	6 340	16 900	16,9

Précisions communiquées par le Ministère de l'Education.

La baisse d'effectifs enregistrée depuis l'année scolaire 1976-1977 est la conséquence des faibles relèvements de plafond opérés depuis cette date qui correspondent au souci du Ministère de l'Education de remédier au niveau du premier cycle à l'émiettement de l'aide de l'Etat qui se traduisait par l'attribution d'un trop grand nombre de bourses de montant très faible. L'évolution différente du nombre total de boursiers et du montant des crédits utilisés s'explique par le fait que, au niveau du deuxième cycle, le pourcentage de boursiers bénéficiant du maximum de parts (10 et +) a fortement augmenté, passant entre les années scolaires 1973-1974 et 1977-1978 de 13 % à 25,4 % dans le second cycle long et de 17,8 % à 38 % dans le second cycle court.

En ce qui concerne les aides spécifiques, deux mesures particulières ont été prises à compter de la rentrée scolaire 1978 :

— octroi d'une part supplémentaire de bourse aux élèves de première année des sections industrielles des lycées d'enseignement professionnel et des écoles techniques de second cycle court. Il s'agit de l'extension de la mesure prise en 1975 au profit des élèves, des deuxième et troisième année des mêmes sections conduisant à la préparation d'un CAP ou d'un BEP ;

— octroi de la prime d'équipement à certains élèves boursiers préparant un diplôme de formation professionnelle les conduisant à l'exercice d'un métier d'art.

ANNEXE IX

EVOLUTION DES CREDITS DESTINES AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

	CAMPAGNE 1975-1976	CAMPAGNE 1976-1977	CAMPAGNE 1977-1978 (chiffres provisoires).	CAMPAGNE 1978-1979 (prévision).	CAMPAGNE 1979-1980 (prévision).
Volume global des dépenses en francs.....	1 150 000 000 F	1 329 000 000 F	(1) 1 514 000 000 F	1 708 000 000 F	(4) 1 806 000 000 F
Dépense moyenne par élève.....	682 F	757 F	830 F	908,5 F	(4) 928,5 F
Part de l'Etat :					
En chiffre absolu (en francs).....	698 400 000 F	829 200 000 F	(2) 954 000 000 F	(3) 1 076 000 000 F	(4) 1 138 000 000 F
En pourcentage de la dépense globale....	60,7	62,4	(2) Proche de 63	(3) 63	(4) 63
Part des collectivités locales, en pourcentage de la dépense globale.....					
Part des familles, en pourcentage de la dépense globale	Environ 30	Environ 30	Environ 30	Environ 30	Environ 30
Part des familles, en pourcentage de la dépense globale	Environ 9,3	Environ 7,6	Proche de 7	Environ 7	Environ 7

(1) Chiffre tenant compte des hausses de tarifs de transport autorisées par le Gouvernement au début de l'année civile 1978 (4% au 1^{er} janvier 1978 pour les contrats de services spéciaux régulièrement reconduits, 5,5% au 1^{er} février 1978 pour les lignes régulières de transport de voyageurs.

(2) En retenant l'hypothèse selon laquelle seront effectivement ouverts les 24,6 millions de francs de crédits complémentaires dont le Ministère de l'Éducation a demandé l'attribution en 1978, en loi de finances rectificative, pour compenser l'incidence, sur le semestre janvier-juin 1978, des hausses de tarifs autorisées par le Gouvernement en janvier et février 1978.

(3) En retenant l'hypothèse selon laquelle seront effectivement ouverts les 20,4 millions de francs de crédits complémentaires dont le Ministère de l'Éducation a demandé l'attribution en 1978, en loi de finances rectificative, pour compenser l'incidence, sur le trimestre septembre-décembre 1978, des hausses de tarifs autorisées par le Gouvernement.

(4) En admettant que la hausse des tarifs de transports, à la rentrée de 1979, corresponde strictement à celle que les crédits inscrits au projet de budget de 1979 permettent de couvrir, soit 2,2%.

ANNEXE X

REPONSE DU MINISTRE DE L'EDUCATION A UNE QUESTION DE VOTRE RAPPORTEUR RELATIVE A LA CONSOMMATION DE DROGUE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

REPONSE

L'usage de la drogue qui semble avoir gagné ces dernières années des couches de plus en plus jeunes de la société, demeure, cependant, stagnant à un niveau assez bas dans les établissements scolaires.

Afin de combattre ce fléau social, une circulaire du 17 mars 1977 relative à la lutte contre la toxicomanie dans les établissements scolaires, préconise une information appropriée s'adressant d'une part, aux élèves de quatrième et troisième, d'autre part aux chefs d'établissement et aux enseignants.

En ce qui concerne l'information des élèves, le programme de biologie des classes de quatrième et de troisième comportera, dans le cadre de la réforme du système éducatif, l'étude des méfaits de l'abus de l'alcool, du tabac et des médicaments, ainsi que le danger que présente l'usage de tous les produits psychotropes.

D'autre part, il sera créé des « clubs de santé » qui permettront aux élèves désireux d'obtenir des renseignements sur les questions d'éducation sanitaire et d'hygiène et éventuellement sur les problèmes de la drogue de participer activement à l'animation de ces clubs par le biais d'enquêtes et de recherches personnelles sur des sujets qui les inquiètent.

Pour être efficace, cette information ne doit pas être spectaculaire. Elle doit, au contraire, faire l'objet d'une action discrète et continue, qui ne doit pas particulariser la lutte contre la drogue, mais l'intégrer à l'action générale contre la toxicomanie de toute sorte (tabagie, alcoolisme en particulier).

L'information des chefs d'établissement et des enseignants a été également prévue sous la forme de séances d'information en collaboration avec le conseiller médical de l'académie et en accord avec les responsables départementaux de la médecine scolaire, des professeurs de médecine et de pharmacie, des spécialistes de la psychologie des jeunes, des responsables de la lutte contre les trafiquants de drogue.

Il est conseillé aux chefs d'établissement qui ont découvert des élèves menacés par l'expérience de la drogue de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent en liaison aussi étroite que possible avec leur famille, et dans un climat de confiance, de discrétion, mais aussi de lucidité sans lequel rien n'est, en pareille matière, possible. Le Ministère de l'Education s'est rapproché des Ministères de la Santé et de la Condition féminine chargés des questions relatives à l'usage de la drogue et a prévu la nomination dans chaque rectorat d'un responsable de la lutte contre la toxicomanie.

S'agissant de l'état des mœurs dans les établissements scolaires, il ne semble pas qu'il soit différent de celui de la société française en général qui a connu, ces dernières années, des changements considérables dans les mentalités et les comportements et dont témoignent un certain nombre de textes législatifs et réglementaires.

Cependant, si effectivement des faits regrettables de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs ont pu se produire, ceux-ci restent limités en nombre et sont localisés dans quelques établissements scolaires situés dans des agglomérations urbaines à forte concentration de population.

Le nombre et la nature des sanctions prises, qui ne font, par ailleurs, l'objet d'aucune statistique officielle, ne permettent pas d'évaluer qualitativement l'efficacité de la lutte contre les problèmes évoqués ci-dessus. L'école, dont le rôle est d'éduquer et de supprimer les causes d'inadaptation, préférera toujours la prévention à la répression.

A cet égard, la loi du 11 juillet 1975 réformant le système éducatif contient un ensemble de mesures susceptibles d'améliorer la vie des établissements et de permettre à tous les élèves de s'adapter au milieu scolaire.